

Commune de Ternay

Ou logo
si bonne



11CLE024

AVRIL 2012



Zonage d'assainissement des eaux usées

Notice explicative


SAFEGE
Ingénieurs Conseils

SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ÎLE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX

LEXIQUE

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène après 5 jours

Elle représente la quantité de pollution biodégradable. Elle correspond à la quantité d'oxygène nécessaire, pendant cinq jours, aux micro-organismes contenus dans l'eau pour oxyder une partie des matières carbonées.

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DO : Déversoir d'Orage

ECM : Eaux Claires Météoriques

ECPP : Eaux Claires Parasites Permanentes

EH : Équivalent-Habitant

Il représente les quantités journalières de pollution prises en compte pour un habitant (ministère de l'environnement).

MES : Matières en Suspension

NTK : Azote Kjeldhal

NH₄⁺ : Azote ammoniacal

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Pt : Phosphore total

STEP : Station d'épuration

TABLE DES MATIÈRES

1 Objectifs du zonage et contexte	6
1.1 Contexte.....	6
1.2 Objectifs du zonage	7
1.3 Les critères de choix pour le zonage	8
2 Présentation de la commune	3
2.1 Situation géographique et administrative	3
2.2 Contexte Urbain	5
2.2.1 Évolution de la population.....	5
2.2.2 Parc de logements de la commune	5
2.2.2.1 Répartition	5
2.2.2.2 Nombre d'habitants par logement	6
2.3 Milieu naturel	6
2.3.1 Zones naturelles	6
2.3.2 Contexte géologique	7
2.3.3 Milieu récepteur.....	7
2.3.3.1 Eaux de surface	7
2.3.3.2 Eaux souterraines	7
2.4 Situation vis à vis de l'assainissement collectif	9
2.4.1 Réseau de collecte	9
2.4.2 Unités de traitement.....	10
2.4.3 Charge actuelle de la station d'épuration du SISEC.....	11
2.4.4 Campagne de mesure.....	12
2.4.5 Conclusion	13
2.5 Situation vis à vis de l'assainissement non collectif	14
2.5.1 Rappels sur l'assainissement autonome	14
2.5.1.1 Prétraitement	14
2.5.1.2 Épuration et évacuation	15
2.5.2 Zones de la commune en non collectif	15
2.5.3 Résultats de l'étude Géoplus sur le quartier du Crapon	16

2.5.3.1	Aptitude des sols à l'assainissement autonome	16
2.5.4	Diagnostic des équipements existants dans les zones non collectives ..	17
3	Présentation de la carte de zonage projeté	18
3.1	Généralités.....	18
3.2	Zone d'assainissement collectif.....	18
3.2.1	Rappels du zonage d'assainissement de 2003	18
3.2.2	Orientations retenues par la commune pour le raccordement de nouveaux secteurs.....	19
3.2.3	Traitement des eaux usées supplémentaires	19
3.3	Zone d'assainissement non collectif.....	20
3.4	Préconisation à introduire dans le PLU	21
4	Gestion de l'assainissement autonome.....	22
4.1	Contrôle des installations	23
4.2	Entretien des installations.....	24

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 2-1 : Localisation de la commune de Ternay 4

Graphique 2-1 : Évolution de la population de Ternay de 1968 à 2008 (source :
INSEE) 5

Tableau 2-1 : Répartition du parc de logements (source INSEE)..... 6

Tableau 2-2 : Charge entrante au niveau de la station d'épuration 2010..... 11

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 **Carte des ZNIEFF**

Annexe 2 **Cartes géologiques**

Annexe 3 **BAssins de collecte des eaux usées**

Annexe 4 **Liste des points noirs concernant l'assainissement non collectif**

Annexe 5 **Carte de zonage des eaux usées**

1

Objectifs du zonage et contexte

1.1 Contexte

La Municipalité de Ternay a réalisé en 2004 une réflexion globale sur l'assainissement communal aboutissant à son schéma directeur et à un zonage d'assainissement des eaux usées.

A l'occasion de la révision de son document d'urbanisme, la commune établie une mise à jour de son zonage d'assainissement, en adéquation avec les orientations du nouveau Plan Local d'Urbanisme, comme le stipule le Code de l'Environnement (art R123-6) et le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L2224-10).

L'objectif est de délimiter, après enquête publique :

- ✓ « Les zones d'assainissement collectif où la commune est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- ✓ Les zones relevant de l'assainissement non collectif, où elle est seulement tenue, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement, et si elle le décide, leur entretien. (art. L2224-8-III)

Le rapport a pour objet la présentation du zonage d'assainissement. Il s'appuie sur les autres documents du schéma directeur d'assainissement :

- ✓ Rapport de phase 1 – Eaux Usées : État des lieux (Safege – décembre 2011) ;
- ✓ Rapport de présentation des résultats de la campagne de mesures sur le réseau eaux usées (Safege – mars 2012)
- ✓ Proposition de programmation de travaux (Safege – mars 2012)
- ✓ Notice du zonage eaux pluviales (Safege – février 2012)

1.2 Objectifs du zonage

Les objectifs de l'établissement du zonage d'assainissement sont les suivants :

- ✓ Sur le plan technique :
 - ◆ L'optimisation des modes d'assainissement au regard des différentes contraintes techniques et environnementales ;
 - ◆ La revalorisation de l'assainissement autonome en tant que technique épuratoire, alternative intéressante au réseau sur le plan technique, économique et environnemental ;
 - ◆ L'identification des zones d'assainissement collectif permettant :
 - Une délimitation fine des périmètres d'agglomération ;
 - L'évaluation des flux raccordables sur les ouvrages collectifs ;
 - ◆ La précision des zones d'intervention des services publics d'assainissement collectif et non collectif (lisibilité du service public).
- ✓ Sur le plan stratégique :
 - ◆ La cohérence des politiques communales c'est-à-dire adéquation entre les besoins de développement et la capacité des équipements publics ;
 - ◆ La limitation et maîtrise des coûts de l'assainissement collectif relatif aux eaux usées et aux eaux pluviales.

Après approbation du projet de zonage, celui-ci est soumis à enquête publique (Article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales), puis approuvé par la collectivité.

1.3 Les critères de choix pour le zonage

Les choix opérés par la collectivité en matière de zonage des techniques d'assainissement intègrent les paramètres suivants :

- ✓ Une connaissance des lois et règlements concernant l'assainissement et ses techniques ;
- ✓ La qualité des sols présents plus ou moins favorables à la mise en œuvre de techniques individuelles;
- ✓ La sensibilité du milieu, c'est-à-dire la nécessaire protection des ressources en eau (nappes, rivières, ruisseaux, étangs) ;
- ✓ Les problèmes qui relèvent de l'hygiène publique et notamment les écoulements d'eaux usées dans les caniveaux ou les fossés conduisant à des nuisances sanitaires et olfactives ;
- ✓ Les perspectives de développement communal et la prise en compte des zones constructibles du document d'urbanisme (POS, MARNU, PLU) ;
- ✓ Les aspects financiers liés à la réalisation pratique des différentes solutions envisageables : l'assainissement collectif coûte cher. Pour être économiquement supportable par la collectivité (donc par les utilisateurs), il est indispensable d'avoir un ratio "nombre de raccordements / linéaire de canalisation posée" le plus élevé possible. La limite économique se situe autour d'une valeur de 1 branchement pour 25 à 30 mètres de canalisations posées (en gravitaire). Au-delà de cette limite, il est économiquement préférable de maintenir les habitations en assainissement individuel.

Le zonage défini sur ces principes est donc un compromis qui doit permettre de répondre aux exigences imposées par la protection du milieu, la salubrité publique et le développement futur, tout en restant compatible avec les possibilités financières de la commune.

2

Présentation de la commune

2.1 Situation géographique et administrative

La commune de Ternay se situe à environ 18 km au Sud de Lyon, et à 3 km au Nord Est de Givors.

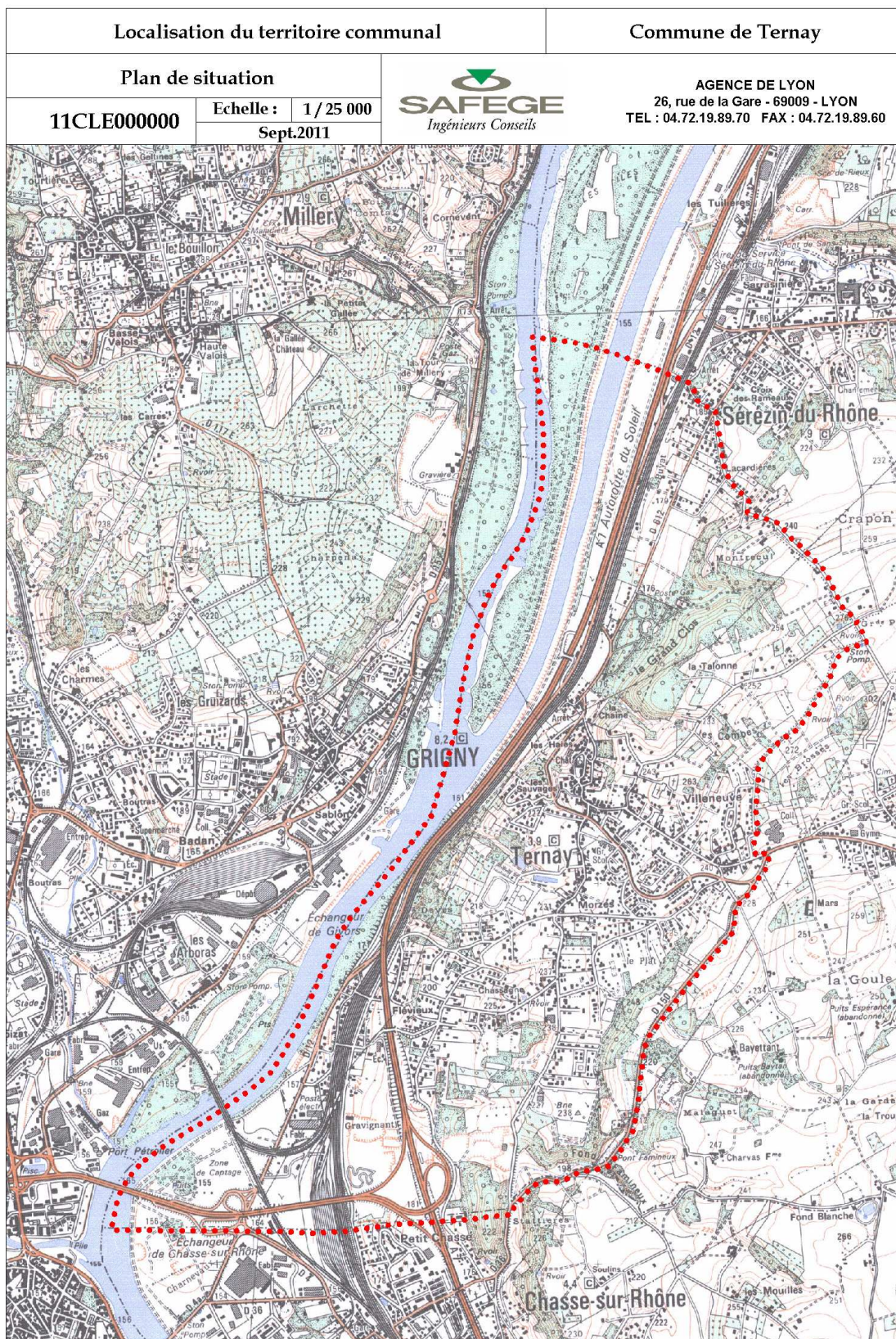
La commune fait partie :

- ✓ Du canton de Saint Symphorien d'Ozon;
- ✓ De la communauté de communes du Pays d'Ozon.

Elle s'étend sur environ 8 km², avec une altitude variant entre 155 m et 280 m. Le centre-bourg se situe à une altitude d'environ 230 m.

La situation géographique de la zone d'étude est présentée sur la figure 2.1, page suivante.

Figure 2-1 : Localisation de la commune de Ternay

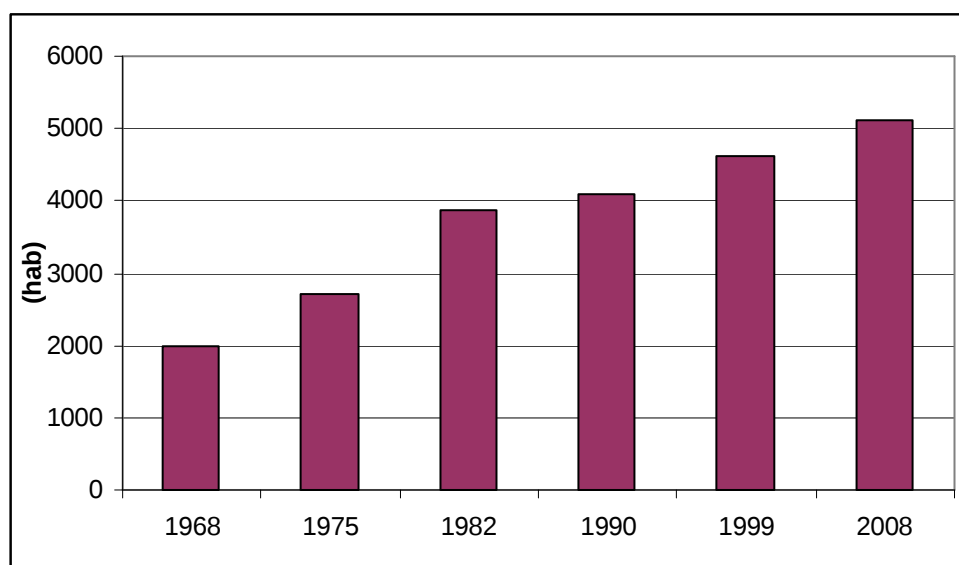


2.2 Contexte Urbain

2.2.1 Évolution de la population

La commune de Ternay comptait 5 125 habitants au dernier recensement INSEE en 2008.

Graphique 2-1 : Évolution de la population de Ternay de 1968 à 2008 (source : INSEE)



La population de Ternay est en constante augmentation, et a été multipliée par 2,5 ces 40 dernières années.

2.2.2 Parc de logements de la commune

2.2.2.1 Répartition

Lors du recensement de 2006, la commune comptait 1929 logements, répartis comme suit :

Tableau 2-1 : Répartition du parc de logements (source INSEE)

	2008	%	1999	%
Ensemble	1 968	100,0	1 689	100,0
Résidences principales	1 902	96,7	1 604	95,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	11	0,6	37	2,2
Logements vacants	54	2,7	48	2,8
Maisons	1 607	81,7	1 499	88,8
Appartements	356	18,1	175	10,4

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Il ressort de ce tableau les points suivants :

- ✓ La grande majorité des habitations sont des maisons individuelles (près de 82%) ;
- ✓ La part des résidences secondaires est très limitée : 0,6 % du parc ;
- ✓ Le nombre d'appartements a doublé sur les 10 dernières années, signe d'une volonté de densification de la municipalité.

2.2.2.2 Nombre d'habitants par logement

Le nombre moyen d'occupants par ménage fourni par l'INSEE est de 2,65. Ce chiffre correspond au nombre moyen d'occupants par résidence principale.

2.3 Milieu naturel

2.3.1 Zones naturelles

Des Zones Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont recensées, en totalité ou en partie, sur le territoire communal.

- ✓ ZNIEFF de type 1 :
 - ◆ Vieux Rhône entre Pierre-Bénite et Grigny (surface totale : 539 hectares) ;
- ✓ ZNIEFF de type 2 :
 - ◆ Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales (surface totale : 2333 hectares) ;

Une localisation des différentes ZNIEFF présentes sur la commune est fournie en *Annexe 1*.

2.3.2 Contexte géologique

TERNAY repose sur des moraines glaciaires de type « argiles à blocs ». Ces formations se sont déposées au cours des retraits des grands glaciers du Rhône. Elles sont composées d'un mélange hétérogène de boues calcaires, argileuses et micacées, de sables et de cailloutis. L'épaisseur de moraine varie entre 10 m et 40 m en moyenne.

Une partie de la commune au niveau de Chassagne est composée de terrains houillers.

Des cartes géologiques de la commune de Ternay sont disponibles en *Annexe 2* de ce rapport.

2.3.3 Milieu récepteur

2.3.3.1 Eaux de surface

Le Rhône est le milieu récepteur des différents thalwegs de ruissellements et des exutoires pluviaux. Hormis le Rhône, il n'y a pas, sur le périmètre communal, de cours d'eau permanent abritant une vie biologique qui justifierait des enjeux particuliers.

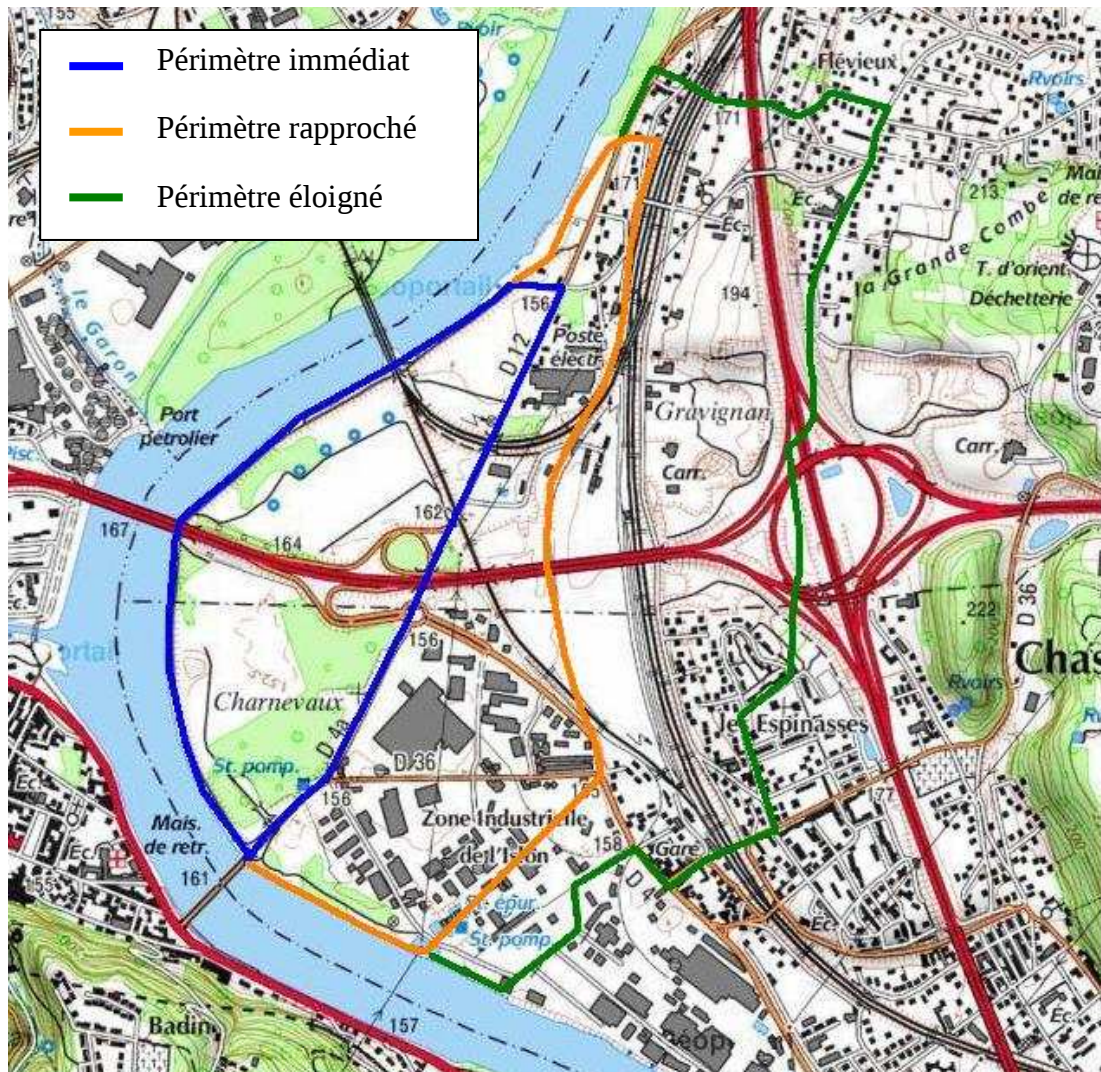
2.3.3.2 Eaux souterraines

La commune de Ternay est concernée par la nappe alluviale d'accompagnement du Rhône. Cette nappe est exploitée au niveau d'une zone de captage implantée sur les communes de Chasse-sur-Rhône et Ternay. Cette zone de captage a été mise en service en 1976 et est gérée par le syndicat mixte d'eau potable Rhône-Sud. L'exploitation de la nappe est assurée par 5 puits d'exploitation.

Étant donnée la forte pression polluante à laquelle est soumise la zone de captage, des prescriptions relativement strictes ont été définies, dans le cadre de l'avis hydrogéologique en date de juin 1998, concernant les activités dans les différents périmètres de protection.

Les périmètres de protection associés à ces puits figurent sur la carte ci-dessous.

Figure 2-2 : Présentation des périmètres de protection des puits AEP situés sur la commune de Ternay



On retiendra notamment les points suivants :

- ✓ L'interdiction à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée de :
 - ◆ Nouvelle construction, voirie, parking ;
 - ◆ L'infiltration d'eaux de ruissellements issues d'aires imperméables ;
 - ◆ L'assainissement autonome ;
- ✓ A l'intérieur du périmètre de protection éloignée, les activités suivantes seront réglementées :
 - ◆ Rejet d'eau pluvial dans le milieu naturel devra être soumis à autorisation.

2.4 Situation vis à vis de l'assainissement collectif

2.4.1 Réseau de collecte

Les données caractéristiques du réseau d'assainissement sont les suivantes :

- ✓ Nature : majoritairement séparatif avec 75 % du réseau de collecte ;
- ✓ Longueur : réseaux eaux usées : 15,9 km ;
 réseaux unitaires : 5,0 km.
- ✓ Abonnés assainis : 1 973 ;
- ✓ Équipements spécifiques :
 - 3 déversoirs d'orage ;
 - 7 postes de relevage.

On distingue deux bassins de collecte distincts sur la commune :

- ✓ Le bassin de collecte raccordé à la **station d'épuration de Chasse-sur-Rhône**, qui dessert toute la partie sud de la commune. Il est constitué d'un réseau séparatif en majeure partie, qui achemine les effluents jusqu'à la station de traitement de Chasse-sur-Rhône. Le rejet de la station s'effectue dans le Rhône ;
- ✓ Le bassin de collecte raccordé à la **station d'épuration de Saint Fons**. Il collecte les effluents des habitations situés au nord de la commune. Il s'agit d'un réseau séparatif avec un poste de refoulement situé chemin de Beaume. Les effluents sont acheminés vers la commune voisine de Sérézin-du-Rhône puis jusqu'à la station du Grand Lyon de Saint Fons. Les eaux traitées sont ensuite rejetées dans le Rhône. Par ailleurs, la station d'épuration de Saint Fons reçoit également les eaux usées des abonnés du chemin de Ravareil, du haut de la rue de Villeneuve ainsi que le haut du chemin du Terrier. Les eaux usées de cette partie de la commune située à l'Est, transitent via le réseau de Communay et celui du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Val d'Ozon avant de rejoindre la station de Saint Fons.

Les différents bassins de collecte ainsi que le plan du réseau sont présentés sur une carte en *Annexe 3*.

2.4.2 Unités de traitement

Les effluents de la commune de Ternay sont dirigés vers deux stations de traitement :

✓ **STEP du SISEC – Commune de Chasse-sur-Rhône;**

La station d'épuration intercommunale, située sur la commune de Chasses-sur-Rhône au lieu-dit « Le Moulin » présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ Date de construction : 1985 ;
- ✓ Date de mise aux normes : 2009 ;
- ✓ Type de station : boues activées;
- ✓ Caractéristiques de la station :
 - ◆ Capacité nominale : 19 000 Eq/hab ;
 - ◆ Débit nominal – temps sec: 3 000 m³/j ;
 - ◆ Débit nominal – temps sec: 5 000 m³/j ;
 - ◆ Charge nominale en DBO₅ : 1 129 Kg DBO/j ;
 - ◆ Charge nominale en DCO : 2 558 Kg DCO/j ;
 - ◆ Charge nominale en MES : 1 695 Kg MeS/j ;
 - ◆ Charge nominale en NG : 276 Kg NTK/j ;
 - ◆ Charge nominale en Pt : 72 Kg Pt/j ;
 - ◆ Milieu récepteur : Le Rhône.

✓ **La station d'épuration de Saint Fons –Grand Lyon**

La station d'épuration de Saint Fons concerne l'assainissement des eaux usées en 2011 de 207 abonnés, soit près de 10% de la population de Ternay.

Cette station d'épuration présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ Date de mise en service : 1977 ;
- ✓ Travaux de mise aux normes : en cours
- ✓ Type de station : « boues activées » moyenne charge + traitement tertiaire
- ✓ Caractéristiques de la station après travaux :
 - ◆ Capacité globale : 983 000 Eq/hab ;
 - ◆ Débit journalier de pointe – temps sec : 554 000 m³/j ;
 - ◆ Débit journalier de pointe – temps pluie : 720 000 m³/j ;
 - ◆ Milieu récepteur : Le Rhône

L'apport de Ternay à la station de Saint Fons représente actuellement 400 équivalent habitants.

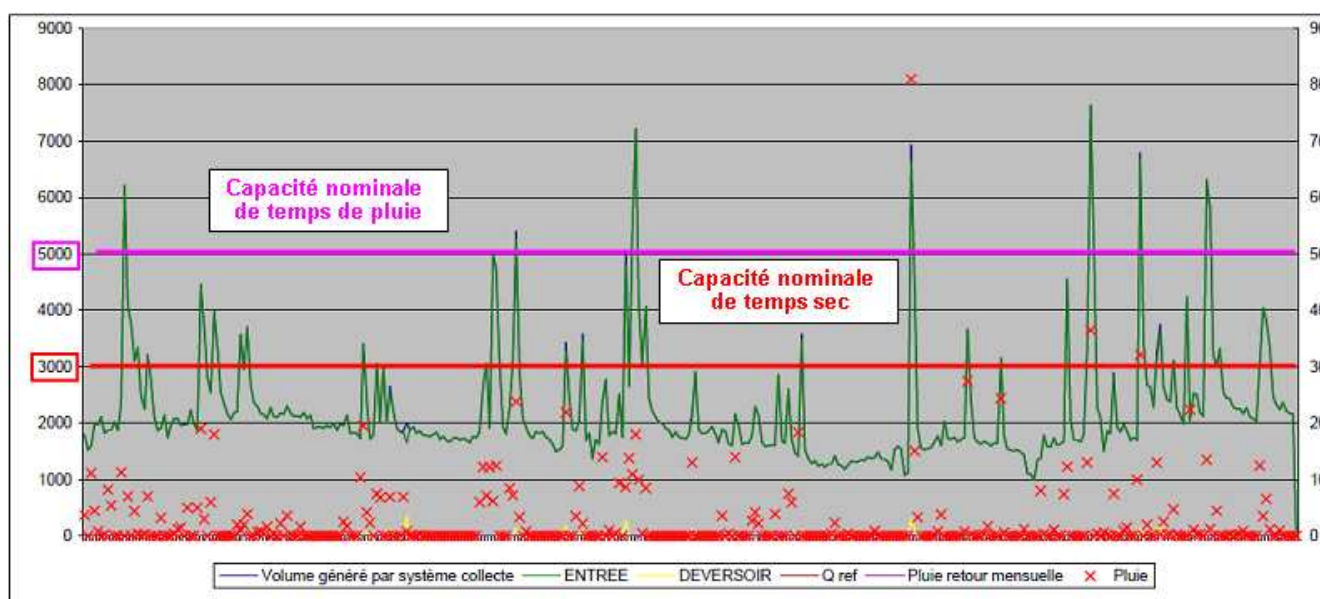
2.4.3 Charge actuelle de la station d'épuration du SISEC

Seule la charge actuelle de la station de Chasse-sur-Rhône est étudiée dans ce chapitre étant donnée que la charge apportée à la station de Saint Fons par la commune de Ternay peut être considérée comme négligeable, d'autant plus si l'on considère les travaux en cours d'agrandissement de la capacité de traitement sur cette station. Par ailleurs, 86% de la population est raccordée à la station de Chasse-sur-Rhône.

Les données du tableau et du graphe ci-dessous sont tirées du rapport annuel 2010 de l'exploitant de la station du SISEC.

Tableau 2-2 : Charge entrante au niveau de la station d'épuration 2010

	Capacités nominales	Charges entrantes moyennes	Charges maximales entrant
Débit (m ³ /j)	3000 (temps sec)	2208	7336
Charge DBO (kg DBO/j)	1129	545	1276
Charge DCO (kg DCO/j)	2558	1464	2356
Charge MES (kg MES/j)	1695	705	1477



Remarques :

- ✓ Le nombre de dépassements supérieurs à 5 000 m³/j est d'environ 10/an ;
- ✓ 85% du temps le débit est inférieur à 3000 m³/j.

La station est adaptée aux débits reçus, seules des pointes sont observées pendant les pluies.

Marge sur la charge polluante :

Dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation, nous nous sommes intéressés à la marge de traitement du paramètre DBO5. Celle-ci a été calculée en comparant les charges moyennes 2010 mesurées en entrée de station que l'on a comparées aux capacités nominales. La marge de traitement de DBO est donc de **584 kg DBO/j**, ce qui représente environ **9700 EH**.

Marge sur les débits :

Le débit moyen par temps sec représente 1800 à 2200 m³/j selon le niveau de la nappe du Rhône, ce qui représente une marge de **800 à 1200 m³/j**. Nous considérerons uniquement la marge de 800 m³/j correspondant à la marge la plus défavorable (niveau du Rhône haut : eaux parasites importantes). En termes de débits, **800 m³/j** représente une marge d'environ **5 300 EH** ;

En conclusion, la marge disponible sur la STEP du SISEC en moyenne est de 5 300 EH à 9 700 EH.

2.4.4 Campagne de mesure

La commune de Ternay a réalisé une campagne de mesure afin de pouvoir quantifier la part de la commune dans le débit arrivant à la station d'épuration du SISEC. Le détail de la campagne de mesure est présenté dans un rapport spécifique. La synthèse des résultats est la suivante :

Point de mesure	Ensemble de la campagne (m ³ /j)	Jour de temps sec (m ³ /j)	Jour de pluie (m ³ /j)
Ø500 – RD12	736	663	898
Ø250 – Chassagne	27	27	27
Total Ternay vers SISEC	763	690	925
Entrée de la station du SISEC	1948	1831	2095
Part de Ternay dans le SISEC	39%	38%	44%

Par ailleurs, la part des eaux claires parasites permanentes pendant la campagne de mesures a pu être estimée à 26% (en nappe moyenne).

2.4.5 Conclusion

La station d'épuration du SISEC dispose d'une marge de traitement estimé à 10 000 EH en termes de charge polluante et 5 000 EH en termes de débit. Une augmentation de la population semble donc envisageable sur le bassin de collecte de la station d'épuration du SISEC. Cette urbanisation pourra être d'autant plus importante si elle s'accompagne d'une diminution d'apport des eaux pluviales.

La marge de traitement est à répartir proportionnellement aux apports des 4 différentes communes adhérentes au SISEC.

2.5 Situation vis à vis de l'assainissement non collectif

2.5.1 Rappels sur l'assainissement autonome

Les assainissements individuels dont la charge brute organique est inférieure à 1,2 kg/j de DBO5 sont régis par l'arrêté du 7 septembre 2009. Les modalités d'application ont été reprises par la norme AFNOR DTU 64.1. Au-delà d'une charge brute organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5, les prescriptions techniques sont définies dans l'arrêté du 22 juin 2007.

Les équipements non-collectifs doivent assurer l'épuration et l'évacuation des eaux usées d'origine domestique. Ils comprennent généralement:

- ✓ Un dispositif de prétraitement constitué par une fosse septique toutes eaux ;
- ✓ Un dispositif d'épuration et d'évacuation, fonction des conditions de sol et de relief.

2.5.1.1 Prétraitement

La "Fosse Septique Toutes Eaux" recueille les eaux vannes (W-C) et les eaux ménagères. Son volume est d'au moins 3 m3 pour les logements jusqu'au 5 pièces principales, il est augmenté de 1 m3 par pièce supplémentaire.

Il s'y déroule deux types de phénomènes :

- ✓ Un phénomène physique de clarification par décantation des matières en suspension les plus lourdes (boues) et dégraissage par flottation (les graisses rendues par les eaux forment en se refroidissant une croûte en surface) ;
- ✓ Un phénomène chimique avec digestion anaérobie des boues (début de dégradation de la charge organique).

La "Fosse Septique Toutes Eaux" assure uniquement un prétraitement nécessaire au bon fonctionnement du système d'épuration.

Pour que la fosse soit efficace, les eaux usées doivent y séjourner assez longtemps. Son volume est prévu pour que les eaux usées d'une famille moyenne y séjournent au moins 3 jours. Elle doit être contrôlée et vidangée régulièrement, c'est-à-dire avant que la hauteur de boues dépasse 50% du volume utile : en effet, les boues et graisses diminuent son volume utile ; si celui-ci est trop réduit, les eaux usées sortant de la fosse risquent d'être trop chargées en graisse et en matières en suspension qui peuvent colmater le dispositif d'épandage.

La "Fosse Septique Eaux Vannes" ne recevant que les eaux de W-C est admise exceptionnellement dans le cas de réhabilitation d'installations anciennes, si elle est complétée par un bac séparateur à graisses pour les eaux ménagères.

2.5.1.2 Épuration et évacuation

Un épandage souterrain simple en sol naturel est constitué par des tranchées filtrantes, lorsque les conditions de sol (profondeur, perméabilité, absence de nappe), le relief et la surface disponible le permettent. Il assure l'épuration et l'évacuation des effluents.

Les tranchées filtrantes peuvent être remplacées par divers dispositifs pour pallier certaines contraintes du sol (tertre filtrant en sol naturel ou reconstitué, filtre à sable drainé ou non). Ces dispositifs, lorsqu'ils sont drainés, n'assurent que la fonction traitement. Ils nécessitent donc un dispositif d'évacuation des eaux (puits d'infiltration, milieu hydraulique, réseau pluvial).

Les puits d'infiltration, ne sont que des procédés d'évacuation sans épuration et ne peuvent être utilisés qu'à la sortie d'un effluent ayant subi un traitement complet. Un tel dispositif est autorisé par dérogation du Préfet.

2.5.2 Zones de la commune en non collectif

Au 1^{er} janvier 2011, la commune de Ternay possédait 81 abonnés en assainissement non collectif.

Les principaux secteurs habités actuellement en assainissement non collectif sont les suivants :

- ✓ Chemin départemental n°12 (entre rue de la Gare et la frontière avec Serezin-du-Rhône)
- ✓ Secteur de Crapon,
- ✓ Secteur de Montreuil et la Talonne
- ✓ Route de Serezin

Il existe également quelques habitations possédant un assainissement autonome et qui figurent dans le périmètre de zonage non collectif.

2.5.3 Résultats de l'étude Géoplus sur le quartier du Crapon

Une étude concernant l'assainissement autonome du quartier du Crapon a été réalisée par le cabinet Géoplus en 1999. Cette étude a consisté à définir l'aptitude des sols à l'assainissement autonome dans le secteur de Crapon (15 habitations étaient concernées en 1999).

2.5.3.1 Aptitude des sols à l'assainissement autonome

Les sondages à la tarière réalisés sur le secteur du Crapon ont mis en évidence deux types de coupes lithologiques :

- ✓ sableux dans la partie Sud ;
- ✓ moraines composée de galets et éléments hétérogènes dans une matrice plus ou moins argileuse dans la partie Nord.

Les sondages ont été complétés par des essais d'infiltration pour identifier les capacités hydrauliques des sols à recevoir ou non un épandage souterrain.

Le zonage résultant de cette étude fait apparaître deux zones :

- ✓ Zone rouge : sols inaptes à l'épandage souterrain ;
- ✓ Zone verte : sols aptes à l'épandage souterrain.

Les résultats par parcelle sont présentés dans le tableau ci-dessous :

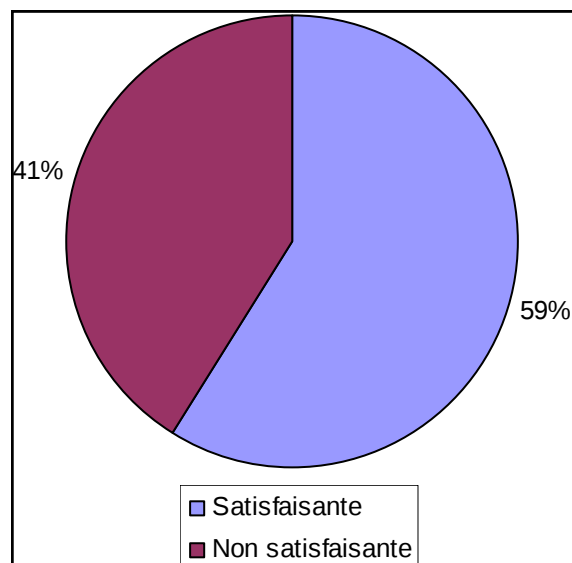
Zones	Parcelles	Epandage
	AL5a, AL6, AH37, AH38, AH39 en partie AH85b, AH86b, AH81, AH84	exclu
	AH1c, AH2, AE7a, AE8, AE9, AE10, AE11 AE12b, AE16, AE17a, AE18	15 m2 de tranchées
	AL6, AH38, AH39 en partie AH41, AH55, AH56, AH58	25 m2 de tranchées
	AE22 en partie, AE21, AE23	40 m2 de tranchées

Pour les sols où l'épandage n'est pas approprié des filières en sol reconstitués (filtres à sables) pourront être développés.

2.5.4 Diagnostic des équipements existants dans les zones non collectives

Le service public d'assainissement non collectif a été délégué en affermage sur la commune de Ternay.

Les prestations réalisées dans le cadre du SPANC correspondent aux contrôles de diagnostic des installations existantes. L'ensemble des habitations concernées par le SPANC a fait l'objet d'une visite courant 2009/2010. Chaque visite a donné lieu à un compte rendu de visite indiquant un avis sur l'installation ainsi qu'une liste de travaux à envisager.



- ✓ 61% des installations datent d'avant 1982, or avant cette date, aucune réglementation ne fixait les règles de construction et d'installation des dispositifs individuels ;
- ✓ 59% des installations ont été jugées satisfaisantes par le fermier. Certaines installations ont un traitement satisfaisant même si la filière n'est pas conforme.

Une grille permettant de hiérarchiser les priorités concernant l'assainissement non collectif est présentée en *Annexe 4*.

3

Présentation de la carte de zonage projeté

3.1 Généralités

Le tracé du périmètre est établi sur un fond cadastral.

Le classement d'un secteur en zone d'assainissement collectif a simplement pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu.

Ce classement n'a pas pour conséquence :

- ✓ De rendre le terrain constructible ;
- ✓ D'éviter au pétitionnaire de réaliser un assainissement autonome conforme à la réglementation, dans le cas où la date de livraison des constructions serait antérieure à la date de desserte de la parcelle par le réseau d'assainissement.

Il constitue une pièce importante opposable aux tiers. En effet, toute attribution nouvelle de certificat d'urbanisme sur la commune tiendra compte du plan de zonage d'assainissement.

La carte de zonage des eaux usées est consultable en *annexe 5*.

3.2 Zone d'assainissement collectif

3.2.1 Rappels du zonage d'assainissement de 2003

De façon générale, le zonage d'assainissement collectif n'a pas diminué par rapport à la version de 2003. Les zones rajoutées ainsi que les raisons d'un tel ajout, sont détaillées ci-dessous :

Secteurs rajoutés au zonage collectif par rapport à 2003	Raisons
Habitations situées au 52 Chemin de la Grande Borne	Réseau unitaire existant chemin de la Grande Borne
Chemin des Voyageurs	Absence de système d'assainissement aux normes (rejet direct dans le fossé de la CNR). Raccordement au réseau de Sérézin envisageable
Zone CNR	Poste de refoulement privé raccordé au réseau de Sérézin-du-Rhône
Nouveau lotissement rue des Boucherattes	Raccordé au réseau collectif
Vestiaire du stade (rue des Sports)	Raccordé au poste de refoulement rue des Sports
Les deux abonnés de la rue Chassagne côté impair (services municipaux et habitation au n°81)	Réseau séparatif existant rue de Chassagne
L'ensemble du périmètre de protection rapprochée	Assainissement autonome interdit

3.2.2 Orientations retenues par la commune pour le raccordement de nouveaux secteurs

L'ensemble des zones d'aménagements prévus dans le PLU ont été intégrées au zonage collectif dans la mesure où :

- ✓ Ces zones sont situées à proximité de réseaux existant
- ✓ La station du SISEC ou du Grand Lyon disposent d'une marge de traitement

3.2.3 Traitement des eaux usées supplémentaires

A l'échéance du PLU, une augmentation de 1200 habitants est envisagé sur la commune au travers des différents projets d'aménagements.

Cette charge représente moins de 25% de la marge disponible sur la station du SISEC. La station du SISEC peut donc traiter le surplus de charge de pollution. Toutefois, le facteur limitant reste le débit par temps de pluie. Il est donc souhaitable que les extensions se fassent en séparatif. De plus, le programme de travaux proposé sur le réseau permettra de diminuer les apports d'eaux en période pluvieuse.

3.3 Zone d'assainissement non collectif

L'assainissement autonome est marginal sur le territoire communal. Seul l'habitat isolé est concerné par l'assainissement autonome. Le morcellement du territoire rend difficile tout scénario collectif. Des scénarios de raccordement du chemin de Crapon et du haut du Chemin de la Grande Borne, au réseau d'assainissement collectif avaient été étudiés lors du schéma directeur de 2003, mais compte tenu des coûts de collecte rédhibitoires, la commune avait décidé de maintenir l'assainissement autonome à terme pour un meilleur compromis coût / efficacité sur les secteurs suivants :

- ✓ Chemin départemental n°12 (entre rue de la Gare et la frontière avec Serezin-du-Rhône)
- ✓ Secteur de Crapon,
- ✓ Secteur de Montrecul et la Talonne
- ✓ Route de Serezin;

Compte tenu des investigations du SPANC, une partie de ces habitations devra mettre en conformité son installation et l'adapter aux conditions de sa parcelle. **Les filières en sol reconstituées (filtre à sable) drainées ou non** devront être développées étant donné le contexte géo-pédologique de la commune.

Toute habitation non desservie par le réseau collectif en situation actuelle ou située dans les secteurs non prévus en assainissement collectif, doit se doter d'un système de traitement de ses eaux usées de type individuel.

3.4 Préconisation à introduire dans le PLU

L'assainissement autonome dans le périmètre rapproché des captages est interdit.

Les habitations situées dans le zonage collectif et disposant d'une installation autonome ont l'obligation de se raccorder si le collecteur passe en bordure de la parcelle.

4

Gestion de l'assainissement autonome

Le Code de l'Environnement a pour objectif la lutte contre toute pollution afin de préserver la santé publique, la qualité des eaux superficielles et souterraines. Ainsi cette loi, les communes (ou leurs groupements) ont désormais des compétences directes en matière d'assainissement non collectif (cf. articles L.2224-7 à L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Elles doivent également mettre en place au plus tard le 31 décembre 2005 un Service Public de Contrôle des Dispositifs d'Assainissement Non-Collectif, service qu'elles peuvent, si elles le décident, compléter par une prestation d'entretien et travaux des dispositifs. Les communes effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder huit ans.

Ce service a pour missions obligatoires (cf. Arrêté du 24 décembre 2003 sur les modalités du contrôle) :

- ✓ Pour les dispositifs neufs et réhabilités, d'assurer le contrôle de conception et d'implantation, suivi du contrôle de bonne exécution, afin de vérifier que la conception technique, l'implantation des dispositifs d'assainissement et l'exécution des ouvrages sont conformes à l'arrêté du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques ;
- ✓ Pour les dispositifs existants, d'effectuer un diagnostic des ouvrages et de leur fonctionnement, dont le but essentiel est de vérifier leur innocuité au regard de la salubrité publique et de l'environnement ;
- ✓ Pour l'ensemble des dispositifs, de vérifier périodiquement le bon fonctionnement des ouvrages, ainsi que la réalisation des vidanges si la commune n'a pas pris en charge l'entretien des dispositifs, par l'intermédiaire des contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien ;
- ✓ Elles peuvent, à la demande du propriétaire, assurer l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non-collectif.
- ✓ Elles peuvent fixer des prescriptions techniques, notamment pour l'étude des sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non-collectif.

4.1 Contrôle des installations

La collectivité, via son Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), prend en charge les dépenses de contrôle des dispositifs d'assainissement non-collectif. Le bénéficiaire de ce service devra s'acquitter d'une redevance.

Les prestations du contrôle technique sont les suivantes :

- ✓ Pour les installations nouvelles ou réhabilitées :
 - ◆ Conception et implantation ;
 - ◆ Bonne exécution des ouvrages avec si possible une visite du chantier avant remblaiement.

Ce contrôle initial peut être réalisé en parallèle (mais distinctement) avec les procédures d'urbanisme (permis de construire, certificat de conformité).

- ✓ Pour les installations existantes :
 - ◆ Vérification périodique du bon fonctionnement portant sur les points suivants:
 - Bon état des ouvrages et ventilation ;
 - Accessibilité ;
 - Bon écoulement des effluents vers le dispositif d'épuration ;
 - Accumulation « normale » des boues dans la fosse ;
 - Qualité des rejets (si rejet en milieu superficiel) ;
 - Odeurs, rejets anormaux ;
 - Réalisation des vidanges périodiques.

Le contrôle technique devra en priorité se focaliser sur la conformité des installations nouvelles. Suite au contrôle initial fait par le SPANC en 2009/2010, les visites de contrôles doivent avoir lieu tous les 4 ans.

Ensuite, pour exercer leur mission de contrôle technique, la collectivité doit organiser des visites systématiques de diagnostic des habitations existantes ; elles permettront d'examiner avec les propriétaires la conformité des installations et les modalités éventuelles de mise en conformité, lorsque celle-ci s'avère nécessaire compte-tenu des risques pour la santé publique.

L'accès aux propriétés doit être précédé d'un avis préalable de visite. Un rapport de visite est établi par le service d'assainissement dont une copie est transmise au propriétaire.

La mission de contrôle technique (et éventuellement d'entretien) donne lieu à la perception d'une redevance perçue auprès de l'utilisateur, ceci en contrepartie d'une prestation rendue.

4.2 Entretien des installations

L'entretien des installations doit être assuré par l'occupant ou le propriétaire. Les principales opérations concernent :

- ♦ L'entretien régulier des ouvrages afin d'assurer le bon état et l'accès (coupe des végétaux, etc.);
- ♦ La vidange de la fosse tous les 4 ans ;
- ♦ La vidange des bacs dégraisseurs éventuels tous les ans ;
- ♦ L'entretien éventuel pour le bon écoulement des effluents.

L'entrepreneur réalisant la vidange remet lors de l'opération un document mentionnant la description de l'opération et le destinataire des matières de vidange.

L'entretien peut être pris en charge par le service assainissement de la commune. Il donne lieu à un accord avec le propriétaire et à la perception d'une redevance auprès de l'utilisateur après la réalisation de la prestation

ANNEXE 1

CARTE DES ZNIEFF



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 26010023

Ancien N° régional :

Vieux-Rhône entre Pierre-Bénite et Grigny

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 539,16 ha

Rhône FEYZIN, GRIGNY, IRIGNY, MILLERY, PIERRE-BENITE, SAINT-FONS, SEREZIN-DU-RHONE, SOLAIZE, TERNAY, VERNAISON

Niveau de connaissance

Milieux naturels	0	Amphibiens	2	Reptiles	1	Coléoptères	0
		Mammifères	2			Libellules	1
Végétaux supérieurs	0	Oiseaux	3	Crustacés	0	Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons	2	Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante

1 = prospection insuffisante

2 = prospection assez bonne

3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 54

Description et intérêt du site

Cette vaste zone couvre l'ensemble du lit naturel du Rhône entre le barrage de Pierre-Bénite, au nord, et la pointe sud de l'île de la Table ronde, en face de Grigny situé en rive droite du fleuve. Il s'agit d'un ensemble fluvial complexe. Il est constitué du lit mineur du fleuve et de l'ensemble des îles créées, au cours des siècles, par la dynamique naturelle du fleuve. Son intérêt écologique repose largement sur l'existence d'une mosaïque d'habitats naturels, des grèves à la forêt alluviale. Cette succession est l'œuvre d'un processus naturel de rajeunissement des écosystèmes, qui entrave leur évolution inéluctable vers la forêt. L'augmentation du débit réservé transitant dans cette section du fleuve a permis une amélioration sensible de la qualité du lit mineur. La richesse des milieux naturels issus de cet dynamique fluviale se traduit par la présence d'espèces végétales et animales remarquables. Plusieurs espèces d'orchidées dont l'Orchis bouc, l'Orchis pyramidal et l'Ophrys abeille peuvent être observées dans la partie sud, à l'aval de Grigny. Elles sont accompagnées par l'Epipactis du Rhône, une endémique (c'est à dire une espèce dont la répartition est limitée à une aire géographique restreinte) rhodanienne. L'Ophioglosse (ou "Langue de serpent") et le Rubanier émergé, plantes protégées en région Rhône-Alpes, sont présents dans différentes mares, tout comme le Pigamon jaune. Le Nénuphar jaune, la Naïade marine et la Petite Naïade ont été également observés. La Patience géante et l'orchidée Spiranthe d'automne se développent en bonne densité. On remarque également une grande diversité en matière de poissons. Outre la Bouvière (espèce considérée comme vulnérable à l'échelle nationale), mentionnons la présence du Chabot et celle du Brochet. Le peuplement ornithologique est particulièrement diversifié puisque, entre 1985 et 2000, cent dix-huit espèces d'oiseaux ont été observées : soixante et onze d'entre elles y seraient nicheuses (ceci restant cependant à confirmer pour seize d'entre-elles). Le Milan noir et le Martin-pêcheur d'Europe sont les deux espèces remarquables nichant ici, alors que la reproduction de la Bondrée apivore n'a pu être prouvée, et que l'Hirondelle de rivage n'y est que de passage. Le Bihoreau gris, le Faucon hobereau et le Pigeon colombin, présents régulièrement, nichent probablement. Parmi les mammifères, le Castor d'Europe occupe l'ensemble du secteur. Il s'accommode aussi bien du lit mineur que des îles en rives droite et gauche du fleuve. Plusieurs familles sont présentes. Soulignons enfin la présence de la Crossope aquatique, musaraigne inféodée aux milieux naturels humides, et dont la présence est ponctuelle dans le département. Ce site, localisé en zone urbaine, présente un intérêt particulier. D'une richesse et d'une diversité remarquables, il fait partie de la mémoire des riverains qui y sont particulièrement attachés. Il traduit encore la force du fleuve rappelant aux hommes ce qu'était le Rhône sauvage cher à Clavel.

Milieux naturels

44.911	BOIS D'AULNES MARECAGEUX MESO EUTROPHES
--------	---

Flore

Anacamptis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis (L.) L.C.M. Richard</i>
Epipactis du Rhône	<i>Epipactis rhodanensis A. Gévaudan & K. Robatsch [1</i>
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum (L.) Sprengel</i>
Naiade marine	<i>Najas marina L.</i>
Petite Naiade	<i>Najas minor All.</i>
Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea (L.) Sm.</i>
Ophioglosse commun (Langue de serpent)	<i>Ophioglossum vulgatum L.</i>
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera Hudson</i>
Patience aquatique	<i>Rumex hydrolapathum Hudson</i>
Rubanier émergé	<i>Sparganium emersum Rehmann</i>
Spiranthe d'automne	<i>Spiranthes spiralis (L.) Chevall.</i>
Pigamon jaune	<i>Thalictrum flavum L.</i>

Faune vertébrée

Mammifères	
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>
Oiseaux	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
Poissons	
Chabot	<i>Cottus gobio</i>
Brochet	<i>Esox lucius</i>
Bouvière	<i>Rhodeus sericeus</i>

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

BILLARD R.
Les poissons d'eau douce des rivières de France : identification, inventaire et répartition des 83 espèces
192 pages 1997 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

CITE PLUS, PIAT F., MICHELOT J.L.
Les îles du Rhône : proposition pour un schéma général de réhabilitation et de mise en valeur
195 pages 1994 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

Collectif
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'expertises des écosystèmes terrestres du Grand Lyon : coordination pour la mise en place d'une démarche commune de création et d'entretien des phragmitaies - mise en place du "Réseau roselières"
15 pages 2004 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes Rhône-Alpes
Suivi de la végétation des mares (étude floristique et plan de gestion) des îles et lînes du Rhône à l'aval de Lyon
pages 2000 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Suivi des espèces remarquables (suivi scientifique et plan de gestion) des îles et lînes du Rhône à l'aval de Lyon
pages 2000 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Suivi des mares des îles et lînes du Rhône à l'aval de Lyon : synthèse des connaissances
pages 2001 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

DUTARTRE G.
Contribution à l'étude de la flore de la région lyonnaise
350 pages 1980 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

FRANCON L.

Observations effectuées sur une colonie de Spiranthes spiralis (L.) Chevallier dans le département du Rhône

161 pages 2003 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

GAGET V.

Suivi ornithologique et batracologique des îles et lînes du Rhône à l'aval de Lyon : 2000

59 pages 2000 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

GRAND D.

Suivi des mares, des îles et lînes du Rhône à l'aval de Lyon : les libellules 2000

6 p. pages 2001 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

MICHELOT J.L.

Document d'objectifs Natura 2000 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage - état des lieux

29- pages 2002 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

Inventaire préliminaire des zones humides et aquatiques du département du Rhône : rapport principal

117 pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

NETIEN G.

Complément à la flore lyonnaise

125 pages 1996 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Flore lyonnaise

623 pages 1993 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

ONF

Suivi des milieux forestiers des îles et lînes du Rhône à l'aval de Lyon : rapport de synthèse 2001

13 pages 2001 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

PIEGAY H., JOLY P., FOUSSARDIER R. et al.

Principes de réhabilitation des marges du Rhône à partir d'indicateurs géomorphologiques, phyto-écologiques et batrachologiques (cas du Rhône court-circuité de Pierre-Bénite)

7-2 pages 1997 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

SCAPPATICCI G.

Epipactis fibri (2ème partie)

124 pages 1995 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

SIRIL

Réhabilitation des îles et des lînes du vieux Rhône à l'aval de Lyon

78 pages 1993 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

SMIRIL, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes Rhône-Alpes

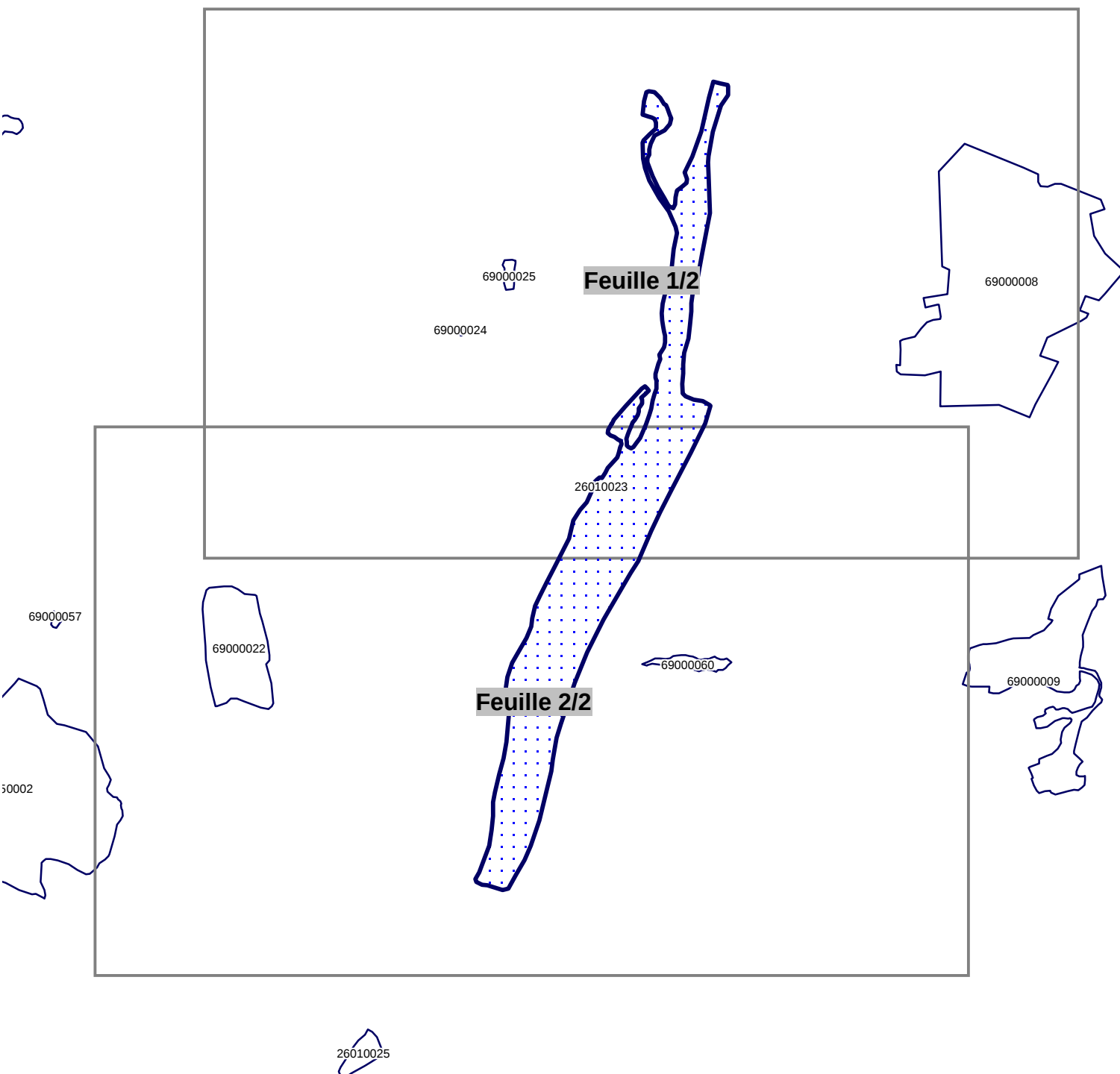
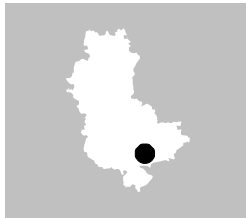
Suivi des milieux forestiers des îles et lînes du Rhône à l'aval de Lyon : rapport de synthèse

pages 2001 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

VALENTIN S.

Chute de Pierre-Bénite - Suivi de l'incidence de l'augmentation du débit réservé dans le Vieux-Rhône : rapport final

139 pages 1997 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes



Légende

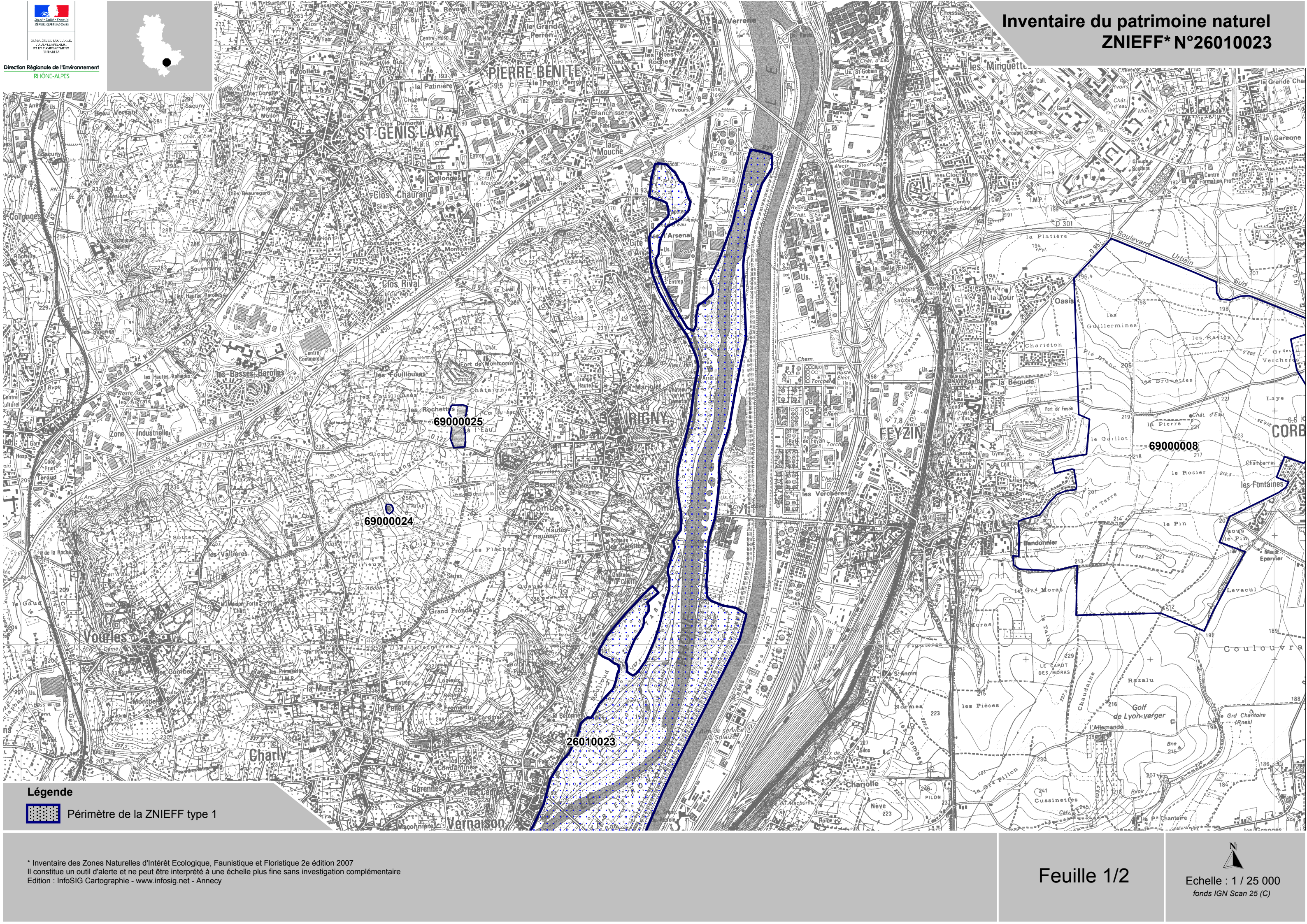


Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007

Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire

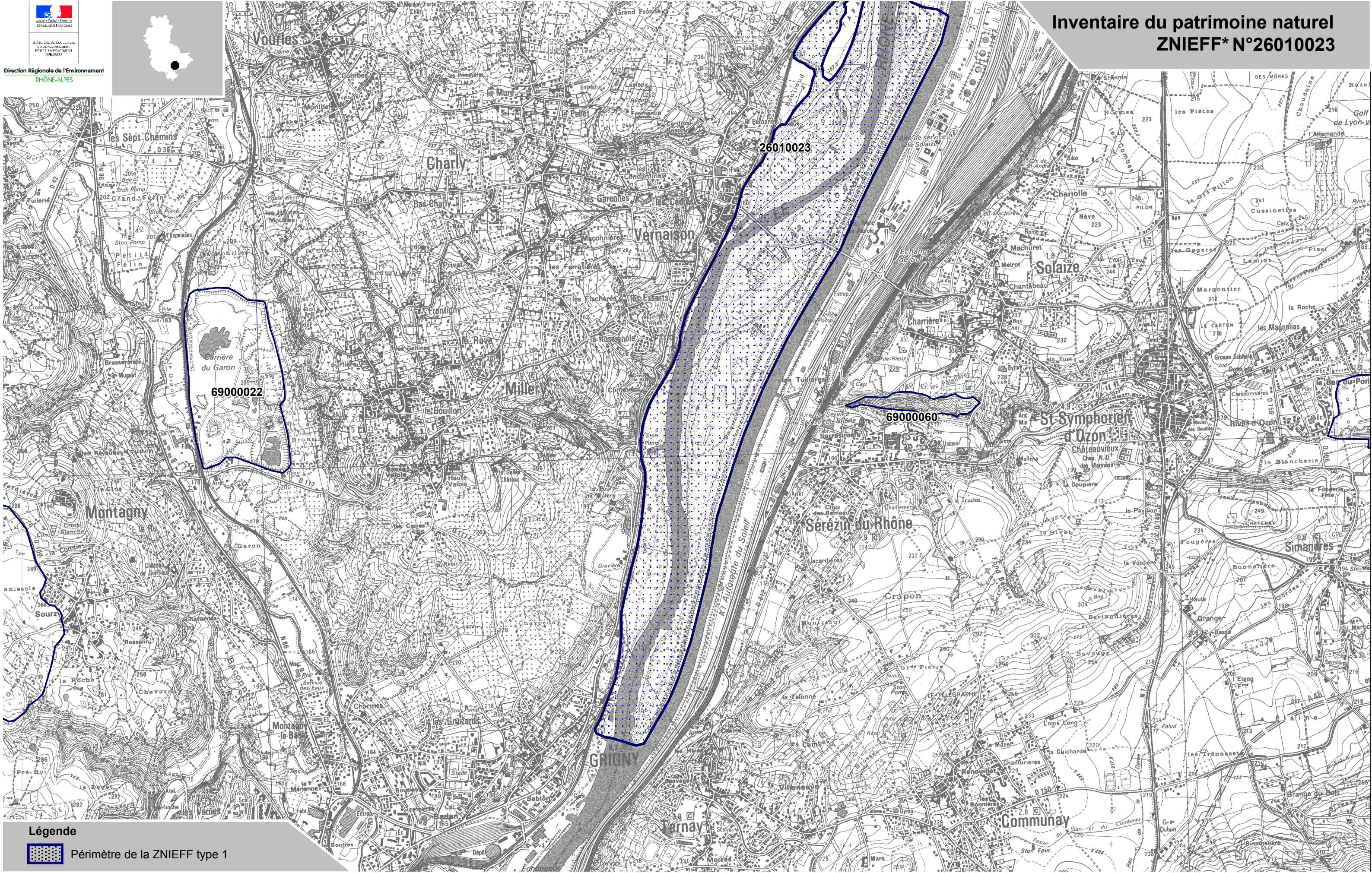
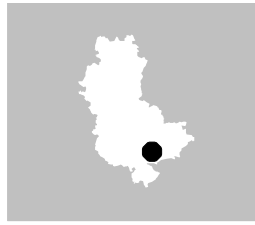
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



Inventaire du patrimoine naturel
ZNIEFF* N°26010023

Légende
Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



Légende
 Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE MOYEN-RHÔNE ET SES ANNEXES FLUVIALES

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 23 838 ha

Ardèche

ANDANCE, ARRAS-SUR-RHÔNE, BAIX, BEAUCHASTEL, BOURG-SAINT-ANDEOL, CHAMPAGNE, CHARMES-SUR-RHÔNE, CHATEAUBOURG, CORNAS, CRUAS, GLUN, GUILHERAND, LEMPS, LIMONY, MAUVES, MEYSSE, OZON, PEYRAUD, LE POUZIN, ROCHEMAURE, ROMPON, SAINT-DESIRAT, SAINT-GEORGES-LES-BAINS, SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, SAINT-JUST, SAINT-MARCEL-D'ARDECHE, SAINT-MONTANT, SAINT-PERAY, SARRAS, SERRIERES, SOYONS, LE TEIL, TOURNON, VION, VIVIERS, LA VOULTE-SUR-RHÔNE,

Drôme

ANCONNE, ANDANCETTE, BOURG-LES-VALENCE, CHATEAUNEUF-SUR-ISERE, CHATEAUNEUF-DU-RHÔNE, LA COUCOURDE, CROZES-HERMITAGE, DONZERE, EROME, ETOILE-SUR-RHÔNE, LA GARDE-ADHEMAR, LES GRANGES-GONTARDES, LAVEYRON, LIVRON-SUR-DROME, LORIEL-SUR-DROME, MALATAVERNE, MERCUROL, MONTELIMAR, PIERRELATTE, PONSAS, PONT-DE-L'ISERE, PORTES-LES-VALENCE, LA ROCHE-DE-GLUN, SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, SAINT-RAMBERT-D'ALBON, SAINT-VALLIER, SAULCE-SUR-RHÔNE, SAVASSE, SERVES-SUR-RHÔNE, TAIN-L'HERMITAGE, LES TOURETTES, VALENCE, GERVAIS,

Isère

CHASSE-SUR-RHÔNE, CHONAS-L'AMBALLAN, LE PEAGE-DE-ROUSSILLON, REVENTIN-VAUGRIS, LES ROCHES-DE-CONDRIEU, SABLONS, SAINT-ALBAN-DU-RHÔNE, SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE, SAINT-MAURICE-L'EXIL, SAINT-PRIM, SALAISE-SUR-SANNE, SEYSSUEL, VIENNE,

Loire

CHAVANAY, SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE, SAINT-PIERRE-DE-BOEUF, VERIN,

Rhône

AMPUIS, CONDRIEU, GIVORS, GRIGNY, IRIGNY, LOIRE-SUR-RHÔNE, LYON, MILLERY, LA MULATIERE, OULLINS, PIERRE-BENITE, SAINTE-COLOMBE, SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE, SAINT-FONS, SAINT-ROMAIN-EN-GAL, TUPIN-ET-SEMONS, VERNAISON, FEYZIN, SEREZIN-DU-RHÔNE, SOLAIZE, TERNAY

ZNIEFF de type I concernées par cette zone

26010001,26010002,26010003,26010004,26010005,26010006,26010007,26010008,26010009,26010010,26010011,26010012,26010013,26010014,26010015,26010016,26010017,26010018,26010019,26010020,26010021,26010022,26010023,26010024,26010025,26010026

Description et intérêt du site

Ce très vaste ensemble linéaire délimite l'espace fonctionnel formé par le cours moyen du Rhône (depuis Lyon jusqu'à Pierrelatte), ses annexes fluviales : « îlons » (milieux humides annexes alimentés par le cours d'eau ou la nappe phréatique, correspondant souvent à d'anciens bras du fleuve) et « brotteaux » installés sur les basses terrasses alluviales, son champ naturel d'inondation...

Il englobe le lit majeur dans ses sections restées à l'écart de l'urbanisation, et le lit mineur du fleuve y compris dans la traversée des agglomérations, dont celle de Lyon.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie à l'échelle du bassin plusieurs tronçons de la moyenne vallée du Rhône parmi les milieux aquatiques remarquables au fonctionnement altéré.

Il souligne également l'importance d'une préservation des liaisons physiques pour garantir le bon fonctionnement des milieux, la libre circulation des poissons entre le fleuve et certains de ses affluents (Drôme, Roubion, Lez, Eygues...).

Il fixe comme objectif, à travers le plan migrateur, la restitution d'une voie générale de circulation de la faune aquatique (Anguille jusqu'à Lyon, Alose feinte du Rhône, puis Lamproies marine et fluviatile jusqu'à l'Ardèche. L'objectif guide, à l'horizon 2010, est le retour des frayères historiques de l'Alose (Auxonne sur la Saône, région de Belley sur le Haut-Rhône).

Il propose également des objectifs ambitieux de réduction des pollutions.

Outre la faune piscicole, le Rhône et ses annexes conservent un cortège d'espèces remarquables tant en ce qui concerne les insectes (avec une grande richesse en libellules : le secteur est notamment un « vivier » remarquable pour l'Agrion de Mercure ou le Sympetrum à corps déprimé) que les mammifères (Castor d'Europe) ou l'avifaune (colonies d'ardéidés, Sterne pierregarin).

Certaines sections sont par ailleurs inventoriées au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), comme à la Platière. La vallée constitue en outre un axe migratoire majeur pour l'avifaune.

Les formations forestières alluviales conservent de précieuses reliques, et l'on dénombre des plantes remarquables (Cornifle submergé, orchidées telles que la Spiranthé d'automne, l'Epipactis du Rhône ou l'Orchis à longues bractées, cette dernière espèce actuellement en cours d'expansion... Quant à l'Epipactis du Castor, elle n'a été décrite que très récemment, et n'est connue que des terrasses alluvionnaires du Rhône moyen).

Enfin, le site est concerné par une importante nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés. Ainsi, 45% des espèces d'Hydrobiidae (la plus importante famille de mollusques continentaux de France avec une centaine de taxons : Moitessieria, Bythinella...) sont des espèces aquatiques qui peuplent les eaux souterraines et notamment les nappes.

La biodiversité, qui tend dans ce domaine à augmenter fortement autour du bassin méditerranéen, est considérée comme importante dans la nappe de la moyenne et surtout de la basse vallée du Rhône.

Le zonage de type II traduit les fortes interactions (notamment d'ordre hydraulique) liant les divers éléments de cet ensemble, au sein duquel les secteurs biologiquement les plus riches sont retranscrits par plusieurs zones de type I (îles, îlons, secteurs de brotteaux, confluences...).

Il souligne également particulièrement les fonctionnalités naturelles :

- celles de nature hydraulique (champ d'expansion naturelle des crues, protection de la ressource en eau) ; les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive,
- celles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone de passages et d'échanges entre le fleuve et les réseaux affluents pour ce qui concerne la faune piscicole, zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées.

L'ensemble, bien que souvent fortement transformé par l'urbanisation et les aménagements hydrauliques, conserve par ailleurs un intérêt paysager, géomorphologique (morphodynamique fluviale) et phytogéographique, compte-tenu des échanges biologiques intenses qui se manifestent ici, au seuil du domaine

méditerranéen.

Milieux naturels

22.12 x 22.44	EAUX MESOTROPHES - TAPIS IMMERGES DE CHARACEES
22.131	EAUX EUTROPHES - HYDROCHARITION
24.224	FOURRES ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERS
24.225	LITS DE GRAVIERS MEDITERRANEENS
24.42	VEGETATION DES RIVIERES OLIGOTROPHES RICHES EN CALCAIRE
24.44	VEGETATION DES RIVIERES EUTROPHES
24.52	GROUPEMENTS EURO SIBERIENS ANNUELS DES VASES FLUVIATILES
24.53	GROUPEMENTS MEDITERRANEENS DES LIMONS RIVERAINS
32.132	MATORRAL ARBORESCENT A JUNIPERUS MACROCARPA
32.41	GARRIGUES A CHENES KERMES
34.12	PELOUSES DES SABLES CALCAIRES
34.32	PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES SEMI ARIDES
34.33	PRAIRIES CALCAIRES SUBATLANTIQUES TRES SECHES
34.5	PELOUSES XEROPHILES MEDITERRANEENNES
37.31	PRAIRIES A MOLINIE ET COMMUNAUTES ASSOCIEES
44.122	SAUSSAIES A SAULE POURPRE MEDITERRANEENNES
44.14	GALERIES MEDITERRANEENNES DE GRANDS SAULES
44.3	AULNAIES-FRENAIES DES FLEUVES MEDIO-EUROPEENS
44.4	FORETS MIXTES DE CHENES D'ORMES ET DE FRENES DES GRANDS FLEUVES
44.911	BOIS D'AULNES MARECAGEUX MESO EUTROPHES
45.3	FORETS DE CHENES VERTS MESO ET SUPRA MEDITERRANEENNES
53.3	VEGETATION A CLADIUM MARISCUS
54.2	BAS-MARAIS ALCALINS
83.15	VERGERS

Flore

Orcanette des teinturiers	Alkanna tinctoria Tausch «(L.) Tausch»
Ail des ours	Allium ursinum L.
Guimauve hérissée	Althaea hirsuta L.
Anacamptis pyramidal	Anacamptis pyramidalis (L.) L.C.M. Richard
Orchis à longues bractées	Barlia robertiana (Loisel.) Greuter
Scirpe maritime	Bolboschoenus maritimus (L.) Palla
Micropus dressé	Bombycilaena erecta
Brome rouge	Bromus rubens L.
Brome des champs de Seigle	Bromus secalinus L.
Jonc fleuri	Butomus umbellatus L.
Chardon faux-acanthe	Carduus acanthoides L.
Laîche à épi noir	Carex melanostachya M. Bieb. ex Willd.
Petite Centaurée élégante	Centaurium pulchellum (Swartz) Druce
Comifle submergé	Ceratophyllum submersum L.
Ciste à feuilles de sauge	Cistus salviifolius L.
Colchique de Naples	Colchicum neapolitanum (Ten.) Ten.
Souchet brun	Cyperus fuscus L.
Epipactis du castor	Epipactis fibri Scapp. et Rob.
Epipactis du Rhône	Epipactis rhodanensis A. Gévaudan & K. Robatsch [1
Euphorbe à têtes jaune d'or	Euphorbia flavicoma subsp. flavicoma
Euphorbe de Nice	Euphorbia nicaeensis All.
Euphorbe des marais	Euphorbia palustris L.
Euphorbe de Séguier	Euphorbia seguieriana subsp. seguieriana
Euphorbe sillonnée	Euphorbia sulcata De Lens ex Loisel.
Globulaire allongée	Globularia vulgaris L.
Hélianthème des Apennins	Helianthemum apenninum (L.) Miller
Orchis bouc	Himantoglossum hircinum (L.) Sprengel
Corbeille d'argent à gros fruits	Hormathophylla macrocarpa (DC.) Küpfer
Hydrocharis morène	Hydrocharis morsus-ranae L.
Ibérís penné	Iberis pinnata L.
Inule d'Angleterre	Inula britannica L.
Inule de Suisse	Inula helvetica Weber
Jasmin buissonnant	Jasminum fruticans L.
Jonc aplati	Juncus anceps Laharpe
Genévrier de Phénicie	Juniperus phoenicea L.

Faune vertébrée

Amphibien

Crapaud commun	Bufo bufo
Crapaud calamite	Bufo calamita
Rainette verte	Hyla arborea
Rainette méridionale	Hyla meridionalis
Pélodyte ponctué	Pelodytes punctatus
Grenouille agile	Rana dalmatina

Mammifère

Campagnol amphibie	Arvicola sapidus
Castor d'Europe	Castor fiber
Loutre	Lutra lutra
Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersi
Putois	Mustela putorius
Petit murin	Myotis blythi
Grand murin	Myotis myotis
Crossope aquatique	Neomys fodiens
Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum
Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros

Oiseau

Autour des palombes	Accipiter gentilis
Rousserolle turdoïde	Acrocephalus arundinaceus
Alouette des champs	Alauda arvensis
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis
Sarcelle d'hiver	Anas crecca
Canard chipeau	Anas strepera
Martinet à ventre blanc	Apus melba
Aigle royal	Aquila chrysaetos
Héron cendré	Ardea cinerea
Héron pourpré	Ardea purpurea
Fuligule milouin	Aythya ferina
Fuligule morillon	Aythya fuligula
Grand-duc d'Europe	Bubo bubo
Héron gardeboeufs	Bubulcus Ibis
Œdicnème criard	Burhinus oedicnemus
Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus
Tarin des aulnes	Carduelis spinus
Bouscarle de Cetti	Cettia cetti
Petit Gravelot	Charadrius dubius
Busard des roseaux	Circus aeruginosus
Busard cendré	Circus pygargus
Cisticole des joncs	Cisticola juncidis
Pigeon colombin	Columba oenas
Caille des blés	Coturnix coturnix
Pic épeichette	Dendrocopos minor
Grande Aigrette	Egretta alba
Aigrette garzette	Egretta garzetta
Bruant ortolan	Emberiza hortulana
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus
Faucon hobereau	Falco subbuteo
Foulque macroule	Fulica atra
Bécassine des marais	Gallinago gallinago
Blongios nain	Ixobrychus minutus
Alouette lulu	Lullula arborea
Guépier d'Europe	Merops apiaster
Bruant proyer	Miliaria calandra
Milan noir	Milvus migrans
Merle de roche	Monticola saxatilis
Merle bleu	Monticola solitarius
Bergeronnette printanière	Motacilla flava
Nette rousse	Netta rufina
Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax
Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus
Grèbe huppé	Podiceps cristatus
Rémiz penduline	Remiz pendulinus
Hirondelle de rivage	Riparia riparia

Laitue vireuse	<i>Lactuca virosa</i> L.	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
Léersie faux riz	<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Swartz	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>
Lentille d'eau bossue	<i>Lemna gibba</i> L.	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>
Lindernie couchée	<i>Lindernia procumbens</i> (Krocker) Philcox	Chevalier guignette	<i>Tringa hypoleucos</i>
Cotonnière des champs	<i>Logfia arvensis</i> (L.) J. Holub	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>
Isnardie des marais	<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott	Poisson	
Naïade marine	<i>Najas marina</i> L.	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>
Petite Naïade	<i>Najas minor</i> All.	Blennie fluviatile	<i>Blennius fluviatilis</i>
Neslie paniculée	<i>Neslia paniculata</i> (L.) Desv.	Carassin	<i>Carassius carassius</i>
Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>
Nymphoïdès pelté (Petit Nénuphar)	<i>Nymphoides peltata</i> (S.G. Gmelin) O. Kuntze	Chabot	<i>Cottus gobio</i>
Ophioglosse commun (Langue de serpent)	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	Brochet	<i>Esox lucius</i>
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i> Hudson	Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i>
Ophrys araignée	<i>Ophrys sphegodes</i> subsp. <i>sphegodes</i>	Bouvière	<i>Rhodeus sericeus</i>
Orchis punaise	<i>Orchis coriophora</i> L.	Apron	<i>Zingel asper</i>
Orchis à odeur de vanille	<i>Orchis coriophora</i> subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) K. Richter [1890]	Reptile	
	<i>Orchis tridentata</i> Scop.	Seps tridactyle	<i>Chalcides chalcides</i>
	<i>Plantago holosteum</i> Scop.	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>
	<i>Poa palustris</i> L.	Lézard hispanique	<i>Podarcis hispanica</i>
	<i>Potamogeton perfoliatus</i> L.		
	<i>Potentilla hirta</i> L.		
	<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn.		
	<i>Pulsatilla rubra</i> Delarbre		
	<i>Ranunculus sceleratus</i> L.		
	<i>Ribes rubrum</i> L.		
	<i>Rumex hydrolapathum</i> Hudson		
	<i>Sagittaria sagittifolia</i> L.		
	<i>Samolus valerandi</i> L.		
	<i>Schoenoplectus triqueter</i> (L.) Palla		
	<i>Sedum rubens</i> L.		
	<i>Senecio paludosus</i> L.		
	<i>Silene conica</i> L.		
	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel		
	<i>Sisymbrella aspera</i> (L.) Spach		
	<i>Sparganium emersum</i> Rehmann		
	<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall.		
	<i>Stipa offneri</i> Breistr.		
	<i>Thalictrum flavum</i> L.		
	<i>Tilia cordata</i> Miller		
	<i>Torilis nodosa</i>		
	<i>Utricularia australis</i> R. Br.		
	<i>Utricularia vulgaris</i> L.		
	<i>Verbascum chaixii</i> Vill.		
	<i>Viola elatior</i> Fries		
	<i>Zannichellia palustris</i> L.		

Bibliographie

ANTONETTI Ph.

Espèces végétales protégées du Parc naturel régional du Pilat : bilan 2001

2001 pages : 24 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Espèces végétales protégées du Parc naturel régional du Pilat : compléments d'inventaire 2002 et bilan général

2002 pages : 40 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Proposition de liste des espèces végétales à fort intérêt patrimonial du Parc naturel régional du Pilat

2002 pages : 13 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

^[1] *Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007

^[2] Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire

^[3] Edition : InfoSIG Cartographie - Annecy - 74

BAYLE B.

Inventaire des Orchidées d'Ardèche - Bilan provisoire fin 99

1999 pages : 39 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

BOUDRIE M.

Les ptéridophytes du département de l'Ardèche (France)

2005 pages : 17-73 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Les Ptéridophytes du département de la Loire (France)

2005 pages : 3-46 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CBN Massif central

Carte des végétations du Parc naturel du Pilat

2005 pages : Notic Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CESAME, Cabinet Marc SOMMEREISEN

Plan de gestion des Ravins rhodaniens (Loire)

2001 pages : 100 p Consultable : Parc Naturel Régional du Pilat

CG26

Protocole de suivi des amphibiens du marais des Boulignons

2001 pages : Consultable : Conseil Général de la Drôme

CHOISNET G.

Analyse des résultats du suivi des végétations de parcelles agricoles dans le PNR du Pilat

2002 pages : 23 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Catalogue des habitats naturels du Parc naturel régional du Pilat

2003 pages : 200 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Suivi des milieux naturels sensibles en région Rhône-Alpes : bas-marais montagnards et forêts riveraines

2003 pages : 50 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CREN Rhône-Alpes

Suivi des espèces remarquables (suivi scientifique et plan de gestion) des îles et îlons du Rhône à l'aval de Lyon

2000 pages : Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CURTET L.

Document d'objectifs - Site Natura 2000 FR 821 2010 "ZPS de Printegarde" 2004-2009

2004 pages : 126 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

DELAIGUE J.

Compte rendu de la sortie de la section botanique de la Société Linnéenne de Lyon le 1er mai 2001 en costière rhodanienne et vallée du Rhône

2002 pages : 136-1 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

La costière rhodanienne granitique de Givors à Châteaubourg (France)

2006 pages : 1-60 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

FRANCON L.

*Observations effectuées sur une colonie de *Spiranthes spiralis* (L.) Chevallier dans le département du Rhône*

2003 pages : 161-1 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

GARRAUD, L.

Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique

2003 pages : 925 p Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

GRES P.

Inventaire et étude sur l'Ecrevisse à pieds blancs des ravins rhodaniens

1999 pages : Consultable : Parc Naturel Régional du Pilat

HENRY C., AMOROS C.

La vallée du Rhône, étude préalable à la mise en place d'une gestion intégrée : diagnostic des potentialités évolutives, typologie et cartographie des îlons sur l'ensemble du Rhône, chute de Bourg lès Valence : 1- atlas géographique

1999 pages : n.p. Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturel Rhône-Alpes

HUGONNOT V.

Première contribution au catalogue des richesses bryophytiques du Parc naturel régional du Pilat (Loire, France)

2006 pages : non p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

MICHELOT J.L.

Inventaire préliminaire des zones humides et aquatiques du département du Rhône : rapport principal

2005 pages : 117 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Plan de gestion 2001-2005 de l'Île du Beurre

2001 pages : 123 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

PONT B.

Espaces Naturels Sensibles du Méandre des Oves - Plan de gestion 2001-2005

2001 pages : 27 p. Consultable : DIREN Rhône-Alpes

PONT B., PISSAVIN S., MICHELOT J.L.

Document d'objectifs Natura 2000. Moyenne vallée du Rhône et Basse vallée de la Drôme et du Roubion

1999 pages : 61 p. Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturel Rhône-Alpes

Promonature

Placettes de l'Île du Beurre : inventaire phytosociologique : suivi des placettes 2001 - 2002

2002 pages : 19 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Réserve naturelle de l'Île du Beurre : inventaire des nanocypérions et l'inventaire général des communautés végétales

2000 pages : 18 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**RN des Ramières, Association des amis de la réserve naturelle de
l'île de la Platière**

*Life : Document d'objectifs Natura 2000 : moyenne vallée du Rhône et basses vallées de la Drôme et du Roubion. Une gestion concertée des
espaces naturels remarquables*

2000 pages : Consultable : Conseil Général de l'Isère

SCAPPATICCI G.

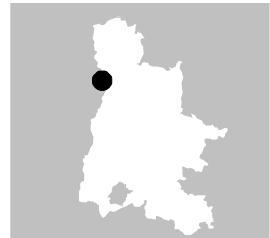
Barlia robertiana, extension de l'aire en vallée du Rhône

1999 pages : 13-20 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

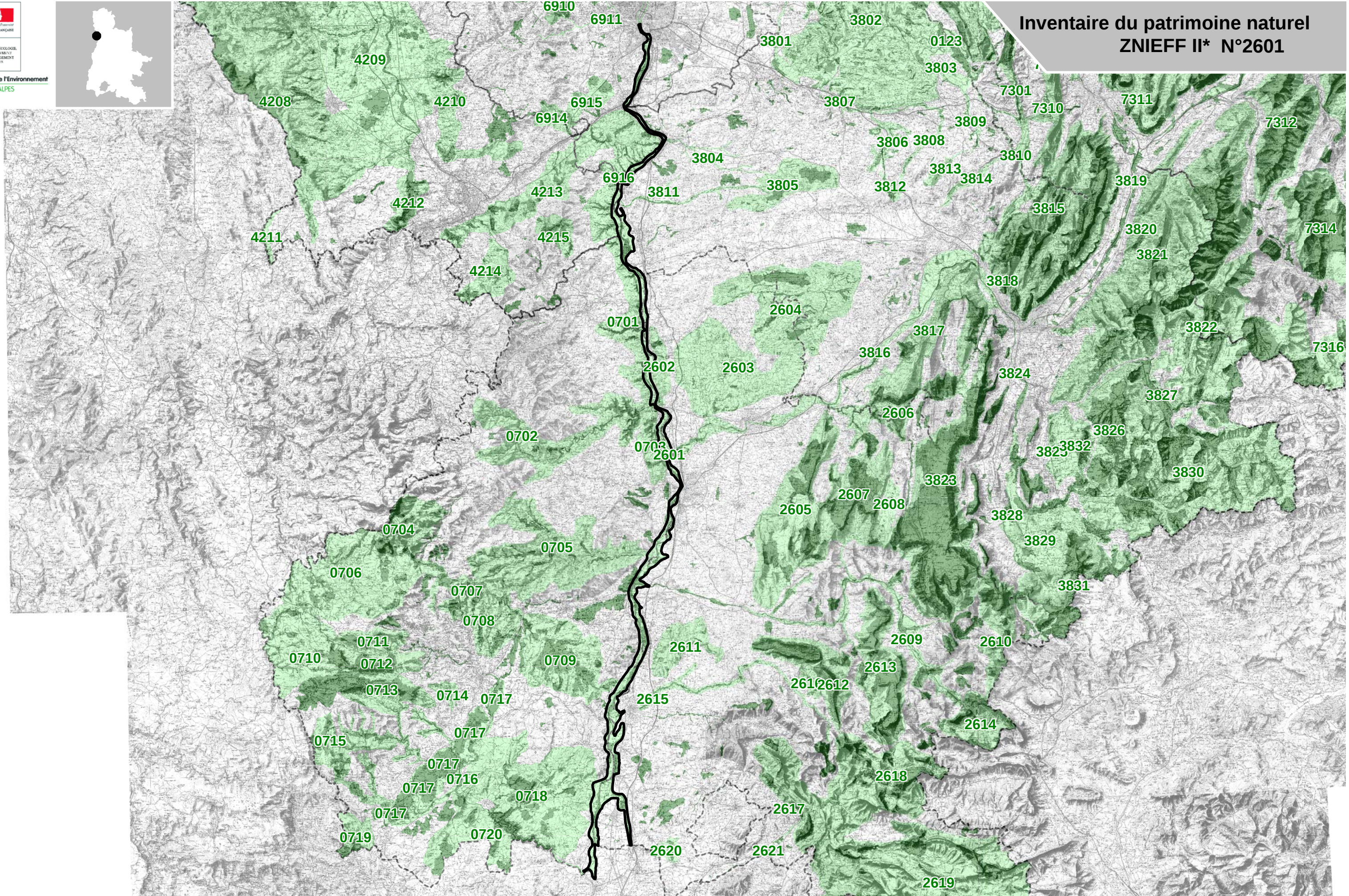
WUILLOT J.

Sortie du dimanche 20 juin 2004 : Petit Rhône (Drôme)

2004 pages : 43-45 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

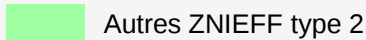


Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF II* N°2601



* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

Légende

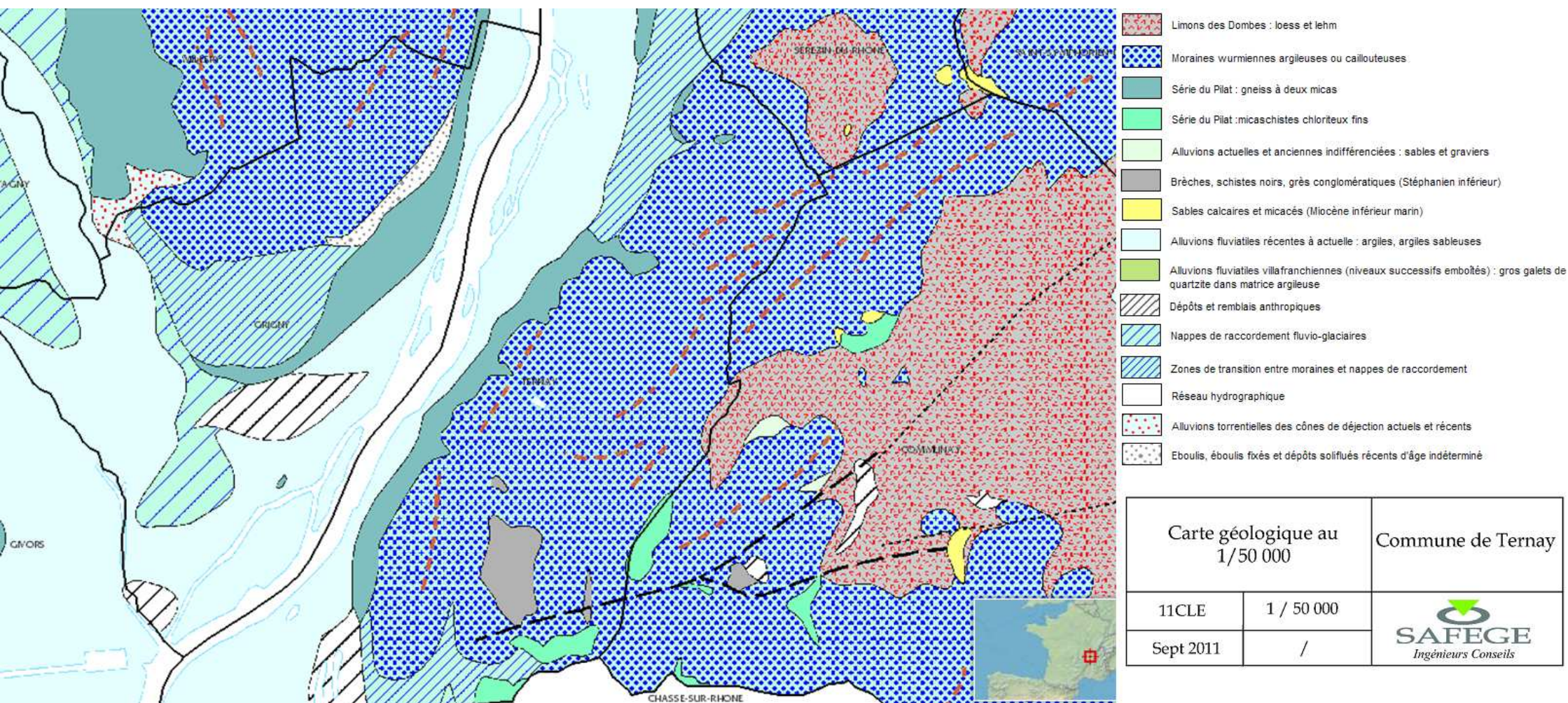
-  Périmètre de la ZNIEFF type 2
-  Autres ZNIEFF type 2
-  ZNIEFF type 1

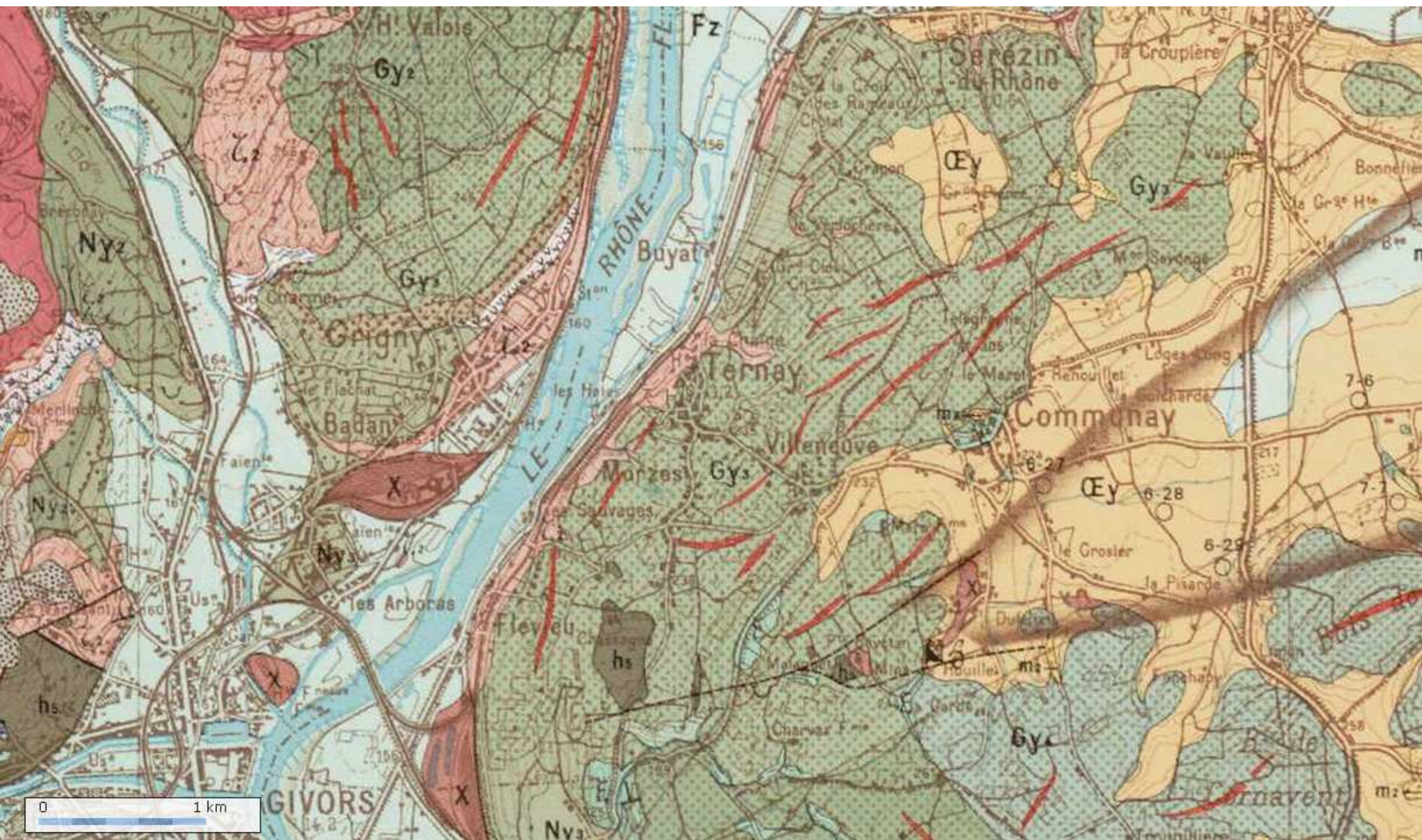


fonds IGN Scan 100 (C)

ANNEXE 2

CARTES GÉOLOGIQUES





ANNEXE 3

BASSINS DE COLLECTE DES EAUX USÉES

—

DEPARTEMENT DU RHÔNE

—

COMMUNE DE TERNAY

2011

Etude du système d'assainissement

—

/	/	/		Mise à jour plan	/
A	(octobre 2011)	R.F.		Création	R.F.
Ind.	Date	Nom		Modification	Vérifié
EP	AVP	PRO	DCOE	EXE	DOE

Fond de Plan dressé par :

Ternay - Carte des bassins de collecte "Eaux usées"

NUMERO DE PLAN:	0
NUMERO D'ETUDE	ECHELLE
11CLE024	1/ 5 000
DATE	CHEF DE PROJET
Oct. 2011	TV

SAFEGE

Ingénieurs Conseils

Direction Délégée Centre-Est

Agence de Lyon

25, rue de la gare

69009 LYON

Tél. 04 72 19 89 70

Fax. 04 72 19 89 60

e-mail : lyon@safege.fr

LEGENDE :

Réseau eaux usées

Réseau unitaire

Réseau eaux pluviales

Fossé

Linéaire de refoulement

Déversoir d'orage

Map of Ternay showing the sewerage system. The map includes the Rhône river, various streets, and colored zones for different types of water collection. Key features include:

- DO 1, DO 2, and DO 3 (purple circles)
- ANTENNE N°1 : VERS STATION DU SISEC
- ANTENNE N°2-a : VERS STATION DU SISEC
- ANTENNE N°2-b : VERS STATION DU SISEC
- ANTENNE N°3 : VERS STATION DU SISEC
- ANTENNE N°4 : VERS STATION DU SISEC
- VERS STATION DU GRAND LYON (St Fons) (orange box)
- VERS STATION DU GRAND LYON (St Fons) (blue box)
- COMMUNE DE SEREZIN DU RHONE
- COMMUNE DE COMMUNAY
- COMMUNE DE CHASSE SUR RHONE (SERE)

ANNEXE 4

LISTE DES POINTS NOIRS CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Commune de TERNAY
Assainissement non collectif
Grille pour l'élaboration de priorité "Points noirs"



Abonné		adresse		Somme	FONCTIONNEMENT			IMPACT			Type d'habitat	Habitation principale ou secondaire	Présence d'un puits sur la parcelle	Destination des eaux pluviales	Date de réalisation	Prétraitement		Date de la dernière vidange	Ventilation	Traitement	Rejet	Conclusion		
Nom	Prénom	n°	Rue, chemin...		Nature de la filière	Dysfonctionnement olfactif	Dysfonctionnement par rejet visible	Rejet par infiltration	Rejet dans le milieu superficiel	Densité de l'habitat						1	2							
ANDRE	Roger	16	Chemin de Crapon	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	Rétention, et une partie dans le puits perdu avec les eaux prétraitées	1971	fosse septique	bac à graisse	2007 : Fosse septique, faite par le propriétaire, qui en fait du compost pour son jardin, Bac dégraisseur : tous les 2 / 3 ans, tous les 2 / 3 ans,	oui	Puits perdu, puis tranchées d'épandage	N	Filière non-conforme mais satisfaisante : on peut considérer qu'il y a prétraitement (sauf eaux de la salle de bain) et traitement partiel par infiltration dans le puits perdu, puis complété par la tranchée : les volumes sont peu importants car il y a 2 usagers. L'installation peut être conservée telle quel tant qu'elle est utilisée par M. et Mme Roger, et entretenue par M. Roger (très bien entretenue). Lorsqu'il y aura changement de propriétaire et / ou d'usagers, prévoir une mise aux normes avec soit : - Assainissement autonome conforme. - Raccordement au réseau collectif qui passe à proximité.	C	
ANDRE	Serge	60	Chemin de Crapon	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	Infiltration & rétention	1970	fosse septique	bac à graisse	très ancien pour la fosse Bacs dégraisseurs : entretien tous les 6 mois	non	Plateau épurateur, plateau étanche	N	Installation ancienne avec BD + puits perdu et FS + plateau épurateur et rejet dans un puits perdu. Fonctionnement satisfaisant, mais prévoir vidange de la fosseet ventilation. Installation à refaire en cas de changement de propriétaire.	C	
BESSENET	M. & Mme	21	Chemin de Crapon	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	puits perdu	1998	fosse toutes eaux	-	2005	non	Tranchée d'épandage à faible profondeur	N	Filière conforme et satisfaisante. Ventilation à prévoir à terme.	C	
BONNARD	Jacqueline		Route de Givors (parcelle n°24 : locataire M. NOENS Patrick)	5	2	0	1	0	1	1	rapproché	principale	non	Petit cours d'eau canalisé en fossé, dirigé vers le Rhône	pas de filière	non	-	-	-	-	NON. Rejet d'effluents bruts dans le petit cours d'eau qui se dirige vers le Rhône.	oui	Installation à créer entièrement.	NC
BONNARD	Robert	21	Route de Givors (parcelle n°21 : Pro Beauté Discount)	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	local commercial	non	puits perdu	pas de filière	non	-	-	-	-	dans le puits perdu avec les eaux pluviales	N	Pas de filière. Installation à créer entièrement.	NC
BONNARD	Robert	27	Route de Givors (parcelle n°23)	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	local commercial	non	puits perdu	pas de filière	non	-	-	-	-	NON	Non	1 ro binet = 1 point d'eau, pas de sanitaire. Le rejet est réalisé dans un puits perdu qui reçoit aussi les eaux pluviales.	NC
BONNARD	Robert	23	Route de Givors (parcelle n°22 : 2 appts)	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	?	réseau de surface	1990	?	?	?	?	?	?	N	Fosse d'accumulation pour les 2 appartements, volume 10-12 m³. Vidange au moins tous les trois mois.	NC
BONNARD	Robert		Route de Givors (parcelle n°22-23 : 1 appt + Rhône Alpes Levage)	4	2	0	0	0	1	1	rapproché	principale + local commercial	non	réseau de surface	1990	fosse toutes eaux	-	2005 / 2006	ne sait pas	ne sait pas	ne sait pas	pas	Les regards de collecte sont à refaire car ils ne permettent pas un bon écoulement des effluents. Le volume de la fosse toutes eaux n'est pas connu. Il n'existe pas d'informations concernant le traitement : on ne sait pas s'il existe ou non. Pour le moment il y a peu d'usagers, mais la filière sera à refaire à terme.	NC

BONNET	Cyrilles		Chemin des Combes	0	0	0	0	0	0	0	isolé	principale	non	infiltration	2004	fosse tte eaux		pas encore vidangée	oui	épandage	N	Installation conçue sur la base d'une étude de sous-sol (pascal Gros), habitation très peu occupée système conforme	C
BONNET	René	81	Chemin de Crapon	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	stockage	prétraitement en 1972 / traitement en 1993	fosse septique + préfiltre	bac à graisse	#####	oui	Tranchée d'épandage à faible profondeur	N	Installation satisfaisante, bon entretien, bon fonctionnement.	C
BOURGIER	Marcel	16	Route de Serezin	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	puits perdu	1974	fosse septique	bac à graisse	2007	non	Tranchée d'épandage	N	Filière non-conforme mais non polluante car il y a prétraitement partiel et surtout très peu de volume : 1 usager. Installation à refaire entièrement urgent en cas de changement de situation : propriétaire, usagers plus nombreux.	C
CASSAT		15	Chemin de Crapon	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	non occupé	non	puits perdu	1973	fosse toutes eaux		2005	non	système d'épandage par tube sur massif de cailloux dn 100 mm dans boudins de géotextile dn 400 mm profondeur	N	Filière ancien, non-conforme à la réglementation actuelle. Le système de traitement n'a pas pu être vérifié, ni le volume de la fosse qui en théorie devrait être de 400 litres. Il faudrait étancher les regards de collecte, ventiler la fosse et mettre en place une dalle de répartition sur le système de traitement car les véhicules y circulent. Le bon fonctionnement de l'installation n'est pas vérifiable car le bâtiment n'est pas habité.	NC
CATTENOT	Eliane		Montrecul	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	secondaire	non	puits perdu	1980	fosse septique et bac à graisse	bac à graisse	août-08	non	plateau à cheminement lent et puits perdu	N	Filière non-conforme, incomplète : prévoir prétraitement et traitement complet de l'ensemble des effluents, cuisine (traitement), sale de bain (prétraitement et traitement)	NC
CATTENOT	GEORGES		Montrecul	3	1	1	0	0	0	1	rapproché	secondaire	oui	avec les eaux usées	1985	fosse septique	bac à graisse	2008	non	plateau à cheminement lent et tranchée d'épandage	N	Filière non-conforme mais prétraitement et traitement correct avant rejet. Ventilation de fosse à réaliser. Prévoir déconnexion des eaux pluviales de la tranchée et création d'une tranchée perpendiculaire à la pente pour le traitement	C
CAYET (locataire scriban)	Michel	72	Chemin de Crapon	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	stockage puits infiltration	1989	fosse toutes eaux		nsp	ventilation primaire	pattes d'araignées	N	Filière a priori satisfaisante, vidanges plus fréquentes à réaliser	C
CIBLAT	Patrick	12	Route de Serezin	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	oui	nsp	2003	fosse toutes eaux		#####	ventilation primaire	Filtre pouzzolane	N	Prétraitement complet. Traitement assuré par un filtre à pouzzolane changé tout les ans. Fosse bien entretenue. Rejet des eaux usées traitées par le filtre dans une fosse avec buse au milieu 700 m3 permettant l'évacuation des eaux usées traitées. Installation non polluante car très bien entretenue (vidange fosse et changement du filtre). Entretien à poursuivre.	C
CHERLONNEIX	Gérard	17	Chemin des Combes	2	2	0	0	0	0	0	isolé	principale	oui	nsp	1992	Micro-station épuration biologique a culture fixées			oui	nc	N	Installation non précisée à l'achat de l'habitation, vérifier les boues et réaliser l'infiltration, vérifier le point de rejet	NC
CLAMAGIRAUD		49	Chemin de Crapon	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	non	2003	fosse toutes eaux		juil-08	ventilation primaire et secondaire	Puits perdu	N	Filière conforme et satisfaisante, réalisée à l'appui d'une étude des sols	C
COIFFIER		59	Chemin du Terrier	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	nsp	1976	fosse septique	bac à graisse	2003	oui	Tranchée d'épandage	N	2 usagers dans l'habitation, donc volumes adaptés à l'installation. Le prétraitement est apparemment complet, le traitement n'est pas visible.	C
COLAFRANCESCO	Laurent	60	Chemin de la Grande Borne	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	nsp	nsp	fosse septique	bac à graisse	2006	nsp	nsp	O	Système non localisé, inconnu (rachat de l'habitation, plusieurs propriétaires). Vidange à prévoir. Rechercher l'exutoire des eaux prétraitées. Prévoir de mettre en place un traitement conforme.	NC
COLOMBAN	Edith	30	Route de Serezin	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	oui	puits EM non traitées	1954	fosse accumulation		#####	nsp	tranchée drainante	N	Pour les EV, il existe une fosse d'accumulation de 7 m3 vidangée régulièrement. Pour les EM, il faudrait prévoir un prétraitement avec un bac dégraisseur de 500 litres puis un traitement conforme (tranchée superficielle)	C
COLOMBAN	Eugène		Chemin de La combe Mayol	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	oui	infiltration sur la parcelle	1983	Fosse toutes eaux	bac à graisse	#####	oui	tranchée d'épandage à faible profondeur	N	Filière non-conforme à la réglementation en vigueur (tranchée sous dimensionnée, en biais par rapport à la pente) mais complète et bien entretenue, n'apportant pas de pollution environnementale ou de risque saniatires.	NC
COLOMBAN	ROGER	1	Chemin de Colomban	4	2	0	0	1	0	1	rapproché	principale	source captée	infiltration	1926	fosse eaux vanes			non	pas de traitement	N	Il existe une fosse pour les eaux vanes et eaux de salle de bain, qui serait rejetée dans le réseau collectif de la commune (demande faite par l'épouse décédée de M.colomban). Les eaux de cuisine s'infiltrent dans le sol. Le système est à refaire entièrement	NC

D'AGOSTINI	Albert	3	Route départementale 150	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	stockage	1973	fosse septique		déc-09	ventilation primaire	bac de décantation et puits perdu	N	Les eaux vannes sont décantées 2 fois : dans la fosse septique puis dans le bac de décantation puis infiltration à la périphérie. Toutes les eaux ménagères sont récupérées pour l'engrais pour le jardin. La fosse est vidangée tous les 2 ans. L'installation est très bien entretenue : nettoyage régulier et fréquent des ouvrages. L'installation ne pollue pas mais n'est pas conforme. Elle peut rester en l'état tant que les usagers et propriétaires actuels ne changent pas. En cas de vente de la maison l'installation sear entièrement changée.	C
DEBARD	Roger	59	Chemin du Terrier	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	puits perdu	1975	fosse septique	bac à graisse	2000	oui	Tranchée d'épandage	N	Prévoir vidange de la fosse, prévoir de refaire le traitement en cas de changement de propriétaire de l'habitation	C
DERVIEUX	Charles	80	Chemin de la Grande Borne	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	stockage	1970	fosse septique	bac à graisse	2008	nsp	Tranchée absorbante	N	Installation ancienne, bien entretenue, fonctionnement satisfaisant. En cas de changement de propriétaire prévoir la ventilation de la fosse	C
ESCUDIER	René	16	Descente de la sauvagie	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	infiltration	1970	fosse septique		aucune	ventilation primaire	aucun	N	Installation très ancienne, 2 usagers, aux normes de l'époque (1970) mais plus maintenant. Prévoir une mise en conformité lorsqu'il y aura changement de propriétaire ou d'usagers	C
FAYARD	Robert	15	Descente de la sauvagie	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	infiltration	1972	fosse septique	bac à graisse	oct-06	ventilation primaire	Tranchée absorbante	N	Filière ancienne mais satisfaisante car prétraitement et traitement correct et entretien correct	C
FEIRREIRA	Luis	14	Route de Serezin	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	oui	Ecoulement à l'air libre	1983	fosse septique	bac à graisse	2008	nsp	tranchées d'épandages	N	Filière apparemment conforme avec prétraitement correct et bon entretien. Traitement par tranchées d'infiltration non localisées	C
FRAISSE	Christian	55BIS	Chemin du Terrier	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	puits perdu	1968	fosse septique	bac à graisse	2002-2003	non	plateau absorbant	N	Installation ancienne, conforme à l'époque de sa réalisation. 2 Usagers donc peu de volume. Les ouvrages de prétraitement sont bien entretenus, pas de pollution, pas de nuisance. Le système serait à refaire en cas de changement de propriétaire	C
JARRET	Gérard		Chemin de Papillon	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	infiltration	nsp	fosse septique	bac à graisse	nsp	nsp	épandage	N	Intallation à refaire entièrement en particulier le traitement de venu inexistant	NC
GIRARD	Pierre	19	Chemin de Crapon	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	infiltration	1989	fosse toutes eaux	bac à graisse	2004-2005	ventilation primaire	Tranchée d'épandage	N	Filière satisfaisante, prévoir rapidement une vidange de fosse, du bac dégraisseur et nettoyage du filtre décolloideur. Prévoir d'étancher les regards, et à terme une ventilation secondaire	C
GRIMALDI			Route départementale 150	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	rétenion et stockage	1981	fosse septique	bac à graisse	2008	non	pas de traitement	N	L'installation est incomplète car il n'y a pas de traitement mais évacuation dans un puits perdu. Un traitement correct des effluents avant rejet au milieu naturel est à prévoir. Le dimensionnement du prétraitement n'est pas connu, il reste à préciser avant toute réhabilitation. La fosse est à ventiler.	NC
GUICHARD	André	64	Chemin de Crapon	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	stockage puits infiltration	1975	fosse septique	bac à graisse et préfiltre	2005	ventilation primaire	filtre pouzzolane + puits perdu	N	Installation ancienne bien entretenu, bon fonctionnement. Ventilation à prévoir	C
GUICHARD	Daniel	78	Chemin de la Grande Borne	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	puits perdu	1970	fosse septique		2005	oui	Tranchée d'épandage	O	Habitation ancienne, installation pas de risques sanitaires. Prévoir en cas de changement de propriétaire prétraitement des eaux ménagères et traitement	C
GUICHARD	Georges	75	Chemin de Crapon	0	0	0	0	0	0	0	isolé	principale	non	avec les eaux usées	1975	fosse septique	bac à graisse	2005	non	plateau absorbant	N	Filière ancienne correctement entretenue, non-conforme mais pas de risques sanitaires. Au changement de propriétaire prévoir : une fosse toutes eaux ventilée, un traitement conforme à la réglementation en vigueur.	C
GUYARD	Marcel	4	Route de Serezin	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	oui	puits perdu	1976	fosse septique	bac à graisse	2008	ventilation primaire	Filtre cheminement lent avec pouzzolane	N	Filière ancienne mais correctement conçue et bien entretenue. Fonctionnement satisfaisant. A terme un jour prévoir ventilation secondaire. Les vidanges doivent être réalisées par une entreprise agréée.	C
GUYART (occupant à titre gratuit Vallet Roger)	Marcel	4	Route de Serezin	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	infiltration	nsp	aucun	aucun	aucune	non	aucun	N	Les eaux usées de la caravane, 1 vv, 1 lavabo sont rejetées dans un puits perdu profond de 3m. Ce système n'est donc pas conforme, mais il n'y a qu'une personne, donc pas de pollution avérée ni de risque sanitaire. On laisse en état tant que la situation actuelle ne change pas.	C
HOSSAN	Turan	58	Chemin de Crapon	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	infiltration	1970	fosse toutes eaux	bac à graisse	févr-11	ventilation primaire mais pas de secondaire	aucun	N	Cette filière est incomplète car il n'y a pas de prétraitement des eaux de cuisines, qui sont mélangées aux eaux pluviales. Il n'y a pas de traitement des eaux vannes, salle de bain lave linge. Pas de ventilation secondaire de la fosse. L'entretien est correct. Il faudrait prévoir : un prétraitement de l'ensemble des eaux usées issues de l'habitation. Un	NC
La Beaumonnaière SCI		33	Route de Givors (Parcelle n°28 : locataire Poll Concept)	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	local commercial + 1 résidence principal	non	réseau de surface	2006	fosse toutes eaux	-	pas encore (installation fin 2006)	oui	lit à massif de zéolites (filtre compact)	oui	Filière conforme, correcte. Prévoir vidange de la fosse.	C

LAVERLOCHERE	Patrice	70	Chemin de la Grande Borne	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	dans la fosse toutes eaux	1993	fosse toutes eaux		nsp	nsp	plateau asorbant et puits perdu	N	Filière incomplète, prévoir un traitement conforme. Vidange de la fosse à réaliser. Vérifier que les eaux pluviales ne vont pas dans la fosse. Prévoir déconnexion si c'est le cas.	NC
LAVERLOCHERE	Pascal	68C	Chemin de la Grande Borne	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	puits perdu	1968	fosse septique		2004	ventilation primaire	aucun	N	Filière non-conforme et incomplète. Prévoir, le prétraitement des eaux ménagères et tratiement des eaux usées avant rejet.	NC
LAVERLOCHERE	Claude	74	Chemin de la Grande Borne	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	puits perdu	1968	fosse toutes eaux		2008	oui	aucun	N	Installation ancienne, non-conforme mais qui ne pollue pas car 2 usagers donc peu de volume. A refaire entièrement en cas d'augmentation du nombre d'usagers, notamment en cas de changement de propriétaire	C
LAVERLOCHERE (locataire M.Dujardin)	Claude	68 B	Chemin de la Grande Borne	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	puits perdu	1970	fosse septique		nsp	ventilation primaire	aucun	N	Filière non-conforme et incomplète. Prévoir, le prétraitement des eaux ménagères et tratiement des eaux usées avant rejet.	NC
LAVIGNE	Jean François	14	Descente de la sauvagie	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	infiltration	1971	fosse septique	bac à graisse	#####	nsp	Filtre pouzzolane	N	Installation ancienne, bien entretenue, à conserver en l'état tant que l'entretien est assuré régulièrement par les propriétaires actuels	C
Les Grandes Terres SCI (locataire eurobox M.latour)		18	Route de Serezin	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	société	non	nsp	nsp	aucun	aucun	nsp	non	Fosse d'accumulation n	N	Fosse d'accumulation sous le bureau (bungalow) vidangée tous les 2-3 ans. 3 personnes employées	C
MATTEI	Olivier	58 bis	Chemin de Crapon (locataire viot vacher)	5	2	2	0	0	0	1	rapproché	principale	non	nsp	1970	microstation boue activée		#####	nsp	nsp	N	Microstation d'épuration a boue activée générant de mauvaises odeurs. Dimmensionnement non connu, mauvais état. L'installation est ancienne, à remplacer entièrement. Rapidement	NC
MATTERA			Route départementale 150	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	oui	puits perdu	1999	fosse toutes eaux	bac à graisse	2008	oui	tranchée d'épandage	N	Le traitement (tranchée d'épandage) n'a pas été reconnu car il se trouve sous une dalle ciment. Dans ces conditions de milieu anaérobie il ne peut se faire correctement. La filière est incomplète : le traitement est à mettre en place.	NC
MATTEY		2	Chemin des Combes	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	puits perdu	2006	fosse tte eaux		pas encore vidangée	non	tranchées d'épandages	N	Filière complète, réalisée sur la base d'une étude de sol pour la conception, mais vérifier ventilation	
MATHON	Jean Louis	36	Rue des Barbières	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	infiltration sur la parcelle	1970	fosse septique	bac à graisse	jamais	oui	20 ml de tranchées	N	Installation non connue. Il faudrait savoir où sont évacuées les eaux vanes en sortie de fosse et réaliser des vidanges de la fosse et du bac dégraisseur.	NC
MARTORANA	Humbert		Route départementale 150	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	puits perdu	1974	fosse septique	bac à graisse	nsp	non	tranchée d'épandage à faible profondeur	N	Le traitement (tranchée d'épandage) n'a pas été reconnu car il se trouve sous une dalle ciment. Dans ces conditions de milieu anaérobie il ne peut se faire correctement. La filière est incomplète : le traitement est à mettre en place.	NC
MARTORANA	Frank et Fanny		Route départementale 150	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	infiltration	2005	fosse toutes eaux		2011	non	tranchée d'épandage	N	Le traitement (tranchée d'épandage) n'a pas été reconnu car il se trouve sous une dalle ciment et sous l'habitation. Dans ces conditions de milieu anaérobie il ne peut se faire correctement. La filière est incomplète : le traitement est à mettre en place. La fosse est à ventiler.	NC
MATRAY	Stéphanne	9	Allée des Lilas	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	infiltration	1975	fosse septique	bac à graisse	2007	nsp	plateau absorbant	N	Filière conforme à l'ancienne réglementation. Il y a prétraitement puis évacuation par un puits dans le sol, non localisé. Cependant cette filière est ancienne et des arbres sont proches du filtre bactérien. On ne sait pas si la fosse est ventilée. Actuellement il n'y a pas de pollution avérée. Le système fonctionne car il est bien entretenu. En cas de dysfonctionnement il faudra envisager de remplacer l'installation par un système conforme à la réglementation actuelle.	C
MAUGAIN	Mauricette	44	Chemin de Crapon	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	nsp	1979	fosse toutes eaux	bac à graisse		nsp	nsp	N	Installation ancienne, avec dégradations sur les parties visibles (tampons). Traitement non défini, installation à réhabiliter	NC
MEYER	Patrice	23	Chemin de Crapon	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	puits perdu	1992	fosse toutes eaux		2005	nsp	Tranchées d'épandage	N	Filière conforme, bien entretenue, bon fonctionnement	C
MURAT	Guy	17	Chemin de Crapon	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	puits perdu	1986	fosse toutes eaux		déc-08	nsp	tranchée d'épandage à faible profondeur	N	Filière conforme, bien entretenue, bon fonctionnement	C
NUZIERE	Marcel	55	Chemin de Crapon	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	nsp	nsp	fosse septique	bac à graisse	nsp	nsp	Puits perdu	N	Informations incomplètes conformité de l'installation non définie	C
NUZIERE	Louis	60	Chemin de Crapon	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	avec les eaux usées	1974	fosse septique	bac à graisse	#####	ventilation primaire	Tranchée d'épandage	N	Filière ancienne bien entretenue, bon fonctionnement, pas de pollution ni de risque sanitaire. Intallation à maintenir en l'état tant que l'entretien actuel est maintenu. Conseil, déconnexion des eaux pluviales du traitement	C

PARET	Guy	43	Chemin de Cragon (location)	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	nsp	1988	fosse toutes eaux		2007	non	Puits perdu	N	Filière avec prétraitement. Le puits assure l'évacuation par le sol. Filière incomplète mais qui n'est pas à l'origine d'un problème de salubrité publique	C
PASINETTI	Fabrice	70	Chemin de Cragon	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	Infiltration sur la parcelle	1974	fosse septique		#####	oui	tranchée d'épandage à faible profondeur	Non	Filière incomplète, non-conforme à la réglementation en vigueur car il n'y a apparemment pas de prétraitement ni de traitement des eaux ménagères. Prévoir un prétraitement et un traitement complet des effluents.	NC
PEREGO	Josianne	43bis	Chemin du Terrier	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	nsp	1967	fosse tte eaux	bac à graisse	2005	nsp	filtre pouzzolane	N	Accès refusé par le locataire, d'après le propriétaire : bac à graisse, fosse septique, filtre pouzzolane, évacuation par le sol, installation à refaire	NC
PEREGO	Josianne	43	Chemin du Terrier	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	nsp	1985	fosse tte eaux	bac à graisse	2005	nsp	Tranchée d'épandage	N	Filière apparemment complète au niveau du prétraitement (selon état fosse) bien entretenue	C
PIERRON	André	42	Chemin de Cragon	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	oui	infiltration	1980	fosse septique	bac à graisse	2005	oui	filte épurateur à pouzzolane + tranchée absorbante	N	Filière ancienne avec prétraitement et traitement avant évacuation, bien entretenue à maintenir tant que l'entretien est correctement fait et que l'habitation conserve la même importance.	C
PILLOIX et LANTHEAUME	Cendrine		Chemin du Moulin	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	réseau de surface	ne sait pas	fosse toutes eaux en polyuréthane	-	#####	ne sait pas	Ne sait pas. Champ d'épandage d'après le propriétaire.	N	- La fosse est à priori sous-dimensionnée : son volume devrait être de 5000 litres. En conséquence la hauteur des boues est à surveiller. (maximum la moitié de la hauteur de liquide) - Le traitement se fait d'après l'ancien propriétaire par un champ d'épandage non localisé. - Ventilation non apparente. Pas d'odeur. - Il faudrait prévoir à terme un prétraitement correctement dimensionné (traitement sur la parcelle 26)	
RAYES	Colette		Chemin de Grobu	1	1	0	0	0	0	0	isolé	principale	non	infiltration avec les eaux usées	1968	fosse septique	bac à graisse	#####	ventilation non observée	grande tranchée d'épandage	N	L'installation est ancienne mais bien entretenue et ne crée pas de pollution ou de problème de salubrité publique. Actuellement il n'y a qu'un usager dans l'habitation donc pas de problème. En cas de changement de propriétaire et ou d'usager, il faudra revoir le prétraitement : vérifier les dimensions et l'état de la fosse et mettre un bac dégraisseur de plus grande dimension (ou revoir le prétraitement en entier) et refaire le traitement dont une partie est sous enrobée.	C
ROCHER	René	62	Chemin de Cragon	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	avec les eaux usées	1968	fosse septique		aucune	ventilation primaire	tranchées d'épandages et puits perdu	N	Filière non -conforme à refaire entièrement.Qui n'est pas à l'origine actuellement de nuisances avérées car elle ne reçoit les eaux usées que de 2 usagers une partie de l'année seulement (6 mois).	NC
ROSSO	René		Chemin de Cragon	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	infiltration	1980	microstation boue activée oxyvor		2009	non	pattes d'araignées	N	Filière ancienne parfaitement entretenue, en bon état	C
ROUCHON SCI 2PR	Phillipe	45	Route de Givors	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	société	non	puits perdu	1990	fosse septique	-	#####	oui	Tranchée d'épandage (d'après le propriétaire)	N	- L'installation est adaptée au projet de M. Rouchon (SCI 2 PR) : local commercial avec un usager dans un premier temps. - Mais l'ouvrage existant pour traiter les eaux usées du local commercial n'est pas adapté au raccordement de l'habitation voisine car le volume de la fosse est alors insuffisant pour les 2 bâtiments. - Le voisin doit se déconnecter et réaliser un système individuel propre à son logement.	C
SCI La Beaumontnière			Route de Givors (Parcelle n°31 : locataire Abris Sud)	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	local commercial	non	puits perdu	2006	non	-	?	-	Non, rejet dans une fosse d'accumulation	non	Local commercial avec sanitaires : 2 WC + 1 lavabo. Une fosse d'accumulation 10-12m³ vidangée quand elle est pleine.	C
SERRA	Georges	60	Chemin de Cragon	2	1	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	avec les eaux usées	1967	fosse septique	bac à graisse	aucune	ventilation primaire et secondaire	Filtre a pouzzolane	N	Installation ancienne, il y a prétraitement et traitement avant rejet au sous sol. Vidange de fosse à réaliser. Mise aux normes actuelles à prévoir en cas de changement de propriétaire	C
TANZILLI	Thomas	83	Chemin de Cragon	2	0	1	0	0	0	1	rapproché	principale	non	infiltration	2006	fosse toutes eaux		#####	oui	Tranchée d'épandage	N	Installation conforme et fonctionnant correctement. Travaux de remontée de la ventilation prévus pour l'été 2009. Etude de sol saunier 2003	C
TREMISI	Pierre	22	Chemin de Cragon	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	infiltration	1968	fosse septique	bac à graisse	aucune	ventilation primaire	pas de traitement	N	Entretien des ouvrages de prétraitement à prévoir, cela permettrait de vérifier leur état et leur dimensionnement. On ne sait pas s'il y a traitement ou pas (épandage?) dans tout les cas il n'y a pas de regard de contrôle. Cette installation serait à refaire. Les travaux seraient à définir précisément après expertise et état des lieux avec une entreprise qui sonderait le sols pour vérifier l'existence des ouvrages.	NC

VIGNAL	ANDRE	15	Chemin de Chassagne	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	puits perdu	1973	fosse septique	bac à graisse	2008	ventilation primaire	plateau absorbant	N	Filière non-conforme mais satisfaisante car prétraitement et traitement des effluents avant rejet. Raccordement programmé avec la construction de la maison en contrebas	C
VIRET	Daniel	47	Chemin de Crapon	1	0	0	0	0	0	1	rapproché	principale	non	avec les eaux usées	1977	fosse septique	bac à graisse	2005-2006	nsp	tranchée d'épandage	N	Installation ancienne, donc peu vétuste. Mais prétraitement et traitement apparemment assurés. Prévoir entretien prochainement : vidange fosse et nettoyage du filtre	C
ZOGLAMI Contrôle auto sécuritéMod	M.	43	Route de Givors	3	2	0	0	0	0	1	rapproché	société	Non	Sur l'enrobé du parking, par le chêneau	ne sait pas	fosse toutes eaux	-	2009	oui	Non connue. Probablemen t infiltration dans le sol.	?	- 1 WC et 1 Lavabo (2personnes). - Le prétraitement est correct (mais le volume de la fosse reste à préciser à la prochaine vidange). - Le traitement n'est pas connu et n'est pas localisé. Il y a probablement infiltration dans le sol. - Il faudrait préciser le traitement, le cas échéant prévoir de compléter l'installation par un traitement conforme.	NC

ANNEXE 5

CARTE DE ZONAGE DES EAUX USÉES
